



Évaluation de l'Entente Canada-Saskatchewan sur le développement du marché du travail

Rapport final

Le 1 mars, 2023



Évaluation de l'Entente Canada-Saskatchewan sur le développement du marché du travail

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2023

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF

N° de cat. Em20-165/2023F-PDF

ISBN 978-0-660-46669-9




Table des matières

Liste des tableaux.....	ii
Liste des graphiques	iii
Liste des abréviations	iv
Sommaire.....	v
Réponse de la direction.....	xii
1. Introduction.....	1
2. Entente sur le développement du marché du travail.....	2
2.1 Prestations d'emploi	3
2.2 Mesures de soutien.....	3
2.3 Participants admissibles couverts par cette étude.....	3
2.4 Part moyenne du financement et du coût des PEMS par équivalent du plan d'action.....	4
3. Méthodologie.....	5
3.1 Analyse des impacts différentiels.....	5
3.2 Facteurs considérés dans l'analyse coûts-avantages,.....	7
3.3 Forces et limites des études	10
3.4 Aperçu des études présentées dans ce rapport.....	11
4. Constatations de l'évaluation	12
4.1 Profil des participants	12
4.2 Impacts différentiels pour les prestataires actifs et anciens de l'assurance-emploi	13
4.3 Impacts différentiels par sous-groupe de participants.....	17
4.4 Analyse coûts-avantages.....	31
5. Études complémentaires	34
5.1 Aide au travail indépendant	34
5.2 Formation axée sur les compétences pour les apprentis.....	38
6. Conclusions et recommandations	42
Références	44
Annexe A. Liste des 5 études présentées dans le rapport de synthèse.....	45

Liste des tableaux

Tableau i. Part de financement de l'EDMT et coût moyen par participant en Saskatchewan, pour la période de 2010 à 2012.....	vi
Tableau ii. Nombre d'années nécessaires pour que les avantages dépassent les coûts des programmes.....	ix
Tableau 1. Part de financement de l'EDMT et coût moyen par équivalent de plan d'action en Saskatchewan.....	4
Tableau 2. Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé aux PEMS en Saskatchewan entre 2010 et 2012.....	12
Tableau 3. Niveaux d'emploi et de revenus, et utilisation des prestations d'aide sociale au cours de l'année précédant la participation aux PEMS.....	13
Tableau 4. Profil des anciennes prestataires et des prestataires actives de l'assurance-emploi ayant participé à des PEMS en Saskatchewan entre 2010 et 2012.....	17
Tableau 5. Impacts différentiels pour les femmes participantes.....	19
Tableau 6. Profil des hommes anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à des PEMS en Saskatchewan entre 2010 et 2012.....	20
Tableau 7. Impacts différentiels pour les hommes participants.....	21
Tableau 8. Profil des jeunes anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à des PEMS en Saskatchewan entre 2010 et 2012.....	22
Tableau 9. Impacts différentiels pour les jeunes participants.....	24
Tableau 10. Profil des travailleurs âgés (prestataires actifs de l'assurance-emploi) ayant participé à des PEMS en Saskatchewan de 2010 à 2012.....	25
Tableau 11. Impacts différentiels pour les travailleurs âgés ayant participé au programme de Développement de la main-d'œuvre.....	26
Tableau 12. Profil des anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi autochtones ayant participé à des PEMS en Saskatchewan entre 2010 et 2012.....	27
Tableau 13. Impacts différentiels pour les participants autochtones.....	28
Tableau 14. Impacts différentiels pour les participants au programme de Formation axée sur les compétences à Regina/Saskatoon.....	29
Tableau 15. Impacts différentiels pour les participants au programme de Formation axée sur les compétences de l'extérieur de Regina/Saskatoon.....	30
Tableau 16. Résultats de l'analyse coûts-avantages pour les prestataires anciens et actifs de l'assurance-emploi qui participent aux programmes 32	
Tableau 17. Profil des anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé au programme de Formation axée sur les compétences pour les apprentis en Saskatchewan entre 2010 et 2012.....	38
Tableau A 1. Aperçu des études présentées dans ce rapport.....	45

Liste des graphiques

Graphique i. Changement dans la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle).....	viii
Graphique ii. Revenus d'emploi des participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle).....	viii
Graphique iii. Changement dans la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (moyenne annuelle).....	ix

Graphique 1. Changement dans la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle).....	14
Graphique 2. Revenus d'emploi des participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle).....	14
Graphique 3. Variation dans le recours aux prestations d'assurance-emploi (moyenne annuelle).....	15
Graphique 4. Variation dans le recours aux prestations d'aide sociale (moyenne annuelle).....	16
Graphique 5. Changement dans la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle).....	16
Graphique 6. Revenus moyens des prestataires actifs ayant participé au programme de Formation axée sur les compétences pour les apprentis	40
Graphique 7. Revenus moyens des anciens prestataires ayant participé au programme de Formation axée sur les compétences pour les apprentis	41



Liste des abréviations

EDMT	Entente sur le développement du marché du travail
EDSC	Emploi et Développement social Canada
PEMS	Prestations d'emploi et mesures de soutien

Sommaire

L'Entente Canada-Saskatchewan sur le développement du marché du travail (EDMT) est une entente bilatérale entre le Canada et la Saskatchewan pour la conception et la mise en œuvre de programmes de prestations d'emploi et de mesures de soutien (PEMS).

L'objectif des PEMS consiste à aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi grâce à divers programmes d'emploi actifs, dont des services de formation ou d'aide à l'emploi. Le déploiement efficace des programmes de PEMS devrait permettre aux participants de bénéficier des services dont ils ont besoin et de retourner rapidement au travail, ce qui devrait permettre de réaliser des économies dans le compte d'assurance-emploi.

Les programmes et services fournis par la Saskatchewan doivent correspondre aux catégories des PEMS établies en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Voici une brève description des PEMS examinées dans le cadre de l'évaluation.

- Le programme de **Formation axée sur les compétences** aide les participants à acquérir des compétences liées à l'emploi en leur octroyant une aide financière pour qu'ils participent à des formations en classe.
- Le programme d'**Aide au travail indépendant** offre aux participants un soutien financier et des conseils en matière de planification des affaires, pour les aider à lancer leur propre entreprise.
- Le programme de **Développement de la main-d'œuvre** soutient les personnes qui se préparent à entrer dans le marché du travail ou à le réintégrer, ou aident ces personnes à trouver un meilleur emploi.
 - Ces services peuvent prendre plusieurs formes, comme le counseling, les techniques de recherche d'emploi, les services de placement, la communication d'information sur le marché du travail et la gestion de cas.

Objectifs de l'évaluation

Fort de succès des cycles d'évaluation d'EDMT précédents, la présente évaluation vise à combler les lacunes dans les connaissances entourant l'efficacité, l'efficience, ainsi que la conception et la prestation de PEMS en Saskatchewan.

Investissement au titre des EDMT

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le Canada a transféré environ 54 millions de dollars (y compris près de six millions de dollars en fonds administratifs) à la Saskatchewan.

Méthode d'évaluation

Les conclusions de ce rapport sont tirées de 5 études d'évaluation distinctes à l'échelle de la province. Ces études examinent les questions liées à l'efficacité, à l'efficience, à la conception et à la mise en œuvre des programmes. On y utilise différentes méthodes qualitatives et quantitatives, dont :

- une analyse des impacts différentiels, pour les personnes qui ont entamé leur participation à une intervention entre 2010 et 2012;
- une analyse des résultats;
- une analyse coûts-avantages (qui tient compte des économies réalisées au chapitre des soins de santé);
- 6 entretiens réalisés auprès d'informateurs clés, avec sept gestionnaires de programme et fournisseurs de service ;
- des questionnaires complétés par des représentants provinciaux;
- enquête auprès de 49 participants au programme d'Aide au travail indépendant;
- des examens de documents et des revues de la littérature.

Les impacts différentiels sont estimés pour 2 catégories de prestataires d'assurance-emploi :

- les **prestataires actifs** sont des participants qui ont commencé une intervention alors qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi;
- les **anciens prestataires** sont des participants qui ont commencé une intervention jusqu'à 3 ans après la fin de leurs prestations d'assurance-emploi¹.

Le tableau i donne un aperçu de la part du financement affectée aux PEMS et du coût moyen par « équivalent du plan d'action », pour les anciens prestataires et les prestataires actifs de l'assurance-emploi. Le calcul du coût moyen par participant est basé sur les données des rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour la période de 2010 à 2012. Cette période correspond à la cohorte de participants sélectionnés pour l'analyse des impacts différentiels et l'analyse coûts-avantages dans le cadre de l'évaluation des EDMT.

Tableau i. Part de financement de l'EDMT et coût moyen par participant en Saskatchewan, pour la période de 2010 à 2012^{2,3}

Prestations d'emploi et mesures de soutien	Part moyenne du financement	Coût moyen – prestataires actifs	Coût moyen – anciens prestataires
Formation axée sur les compétences	73 %	5 128 \$	5 423 \$
Développement de la main-d'œuvre	15 %	708 \$	708 \$
Partenariats du marché du travail	6 %	s.o.	s.o.
Subventions salariales ciblées	3 %	5 438 \$	5 160 \$
Aide au travail indépendant	1 %	5 098 \$	4 995 \$
Recherche et innovation	1 %	s.o.	s.o.
Total	99 %	s.o.	s.o.

Sources : Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour les exercices financiers de 2010 à 2011 et 2011 à 2012.

Remarque : La somme peut ne pas égaler 100 %, les chiffres étant arrondis.

¹ Les anciens prestataires peuvent être des personnes qui sont sous-employées ou qui ne sont plus admissibles aux prestations d'assurance-emploi, qui ne sont pas sur le marché du travail pour diverses raisons ou qui sont bénéficiaires de l'aide sociale.

² Le coût moyen pour la Formation axée sur les compétences inclut ce qu'il en coûte pour offrir le volet régulier du programme et le volet apprentis. Il est impossible d'estimer isolément le coût de l'exécution du volet régulier, car on ne dispose pas d'information sur la répartition des dépenses entre le volet régulier et le volet apprentis.

³ Il n'y a généralement pas d'interventions visant des participants particuliers, dans les programmes Partenariats du marché du travail et Recherche et innovation.

Par rapport à la période de 2010 à 2012, l'affectation budgétaire liée aux EDMT pendant la période de 2020 à 2021 a varié pour quelques programmes et services. Par exemple, les investissements dans le programme de Formation axée sur les compétences ont diminué; ils sont passés de 73 % à 61 %. Par ailleurs, la part des investissements dans le programme du Développement de la main-d'œuvre est passée de 15 % à 24 % de l'affectation totale.

Principales constatations

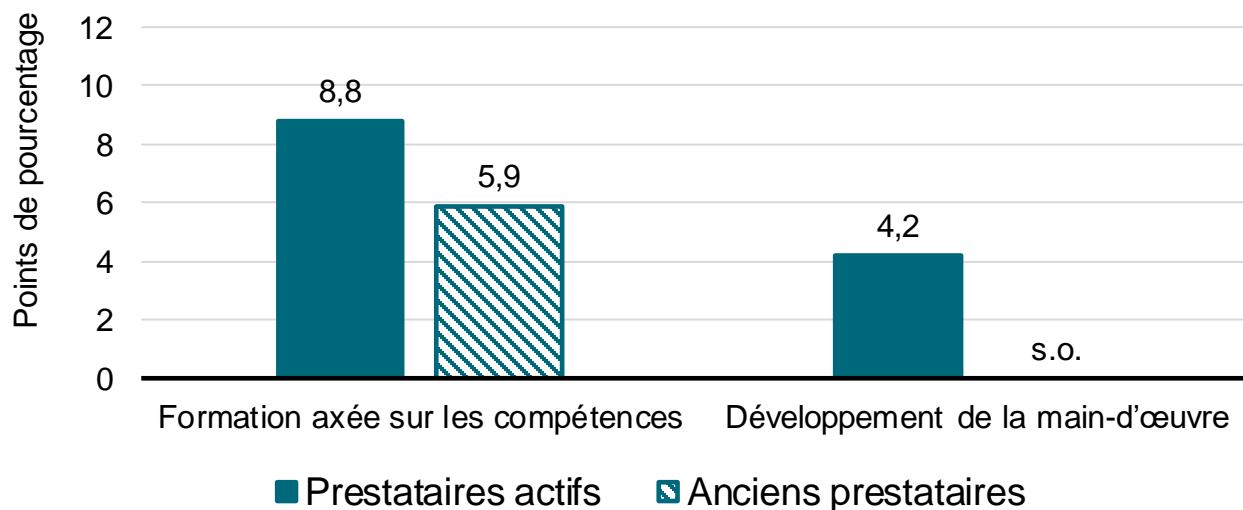
En Saskatchewan, près de 13 800 prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ont entamé leur participation à des programmes et services découlant d'EDMT entre 2010 et 2012.

Efficacité et efficience des PEMS

Dans l'ensemble, l'analyse des impacts différentiels montre que la participation à la plupart des PEMS améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance aux mesures de soutien du revenu du gouvernement par rapport à ce qu'on constate chez les personnes semblables qui ne participent pas à ces PEMS. Ces résultats sont cohérents avec ceux qui ont été constatés pour les cohortes de participants précédentes, dans le cadre du cycle d'évaluation précédent. Une analyse par sous-groupe montre qu'à quelques exceptions près, la Formation axée sur les compétences améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu dans la plupart des sous-groupes de participants. Les femmes, les hommes, les jeunes, les travailleurs âgés et les Autochtones qui participent au programme de Développement de la main-d'œuvre améliorent leur participation au marché du travail. De plus, les avantages de la participation aux PEMS pour la société finissent par surpasser les coûts des investissements initiaux au fil du temps.

Le graphique i présente les impacts différentiels sur l'incidence d'emploi chez les anciens prestataires et les prestataires actifs selon le type de programme. Les estimations peuvent être interprétées comme un changement en ce qui concerne la probabilité d'occuper un emploi à la suite de la participation. Par exemple, la participation à la Formation axée sur les compétences augmente de 8,8 points de pourcentage la probabilité d'occuper un emploi chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, par rapport aux non-participants.

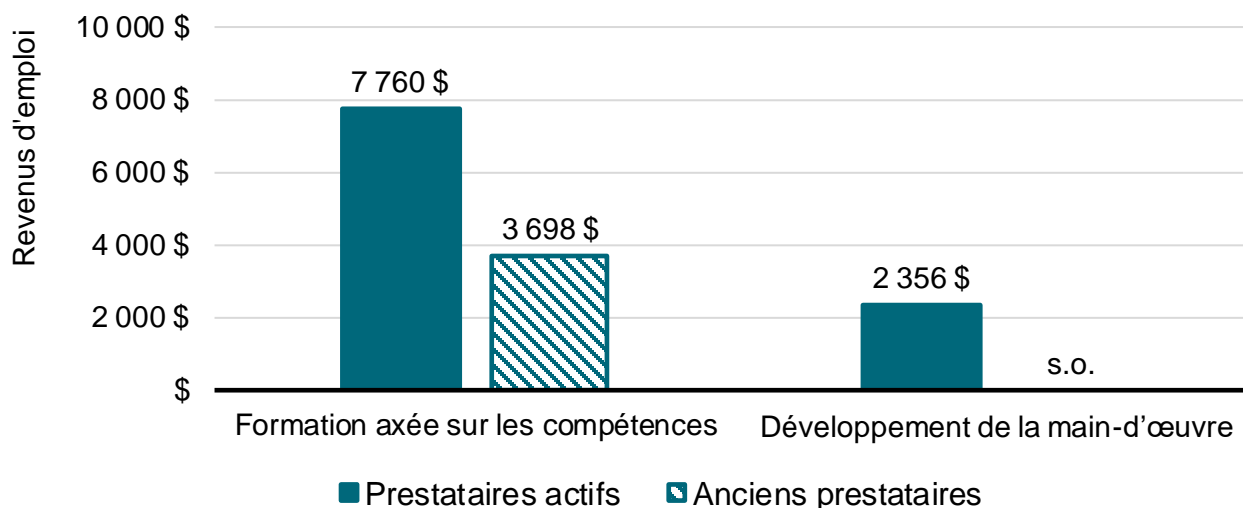
Graphique i. Changement dans la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)



Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas du programme de Développement de la main-d'œuvre).

Le graphique ii présente l'augmentation cumulative des revenus d'emploi des prestataires actifs et des anciens prestataires au cours des années qui ont suivi leur participation.

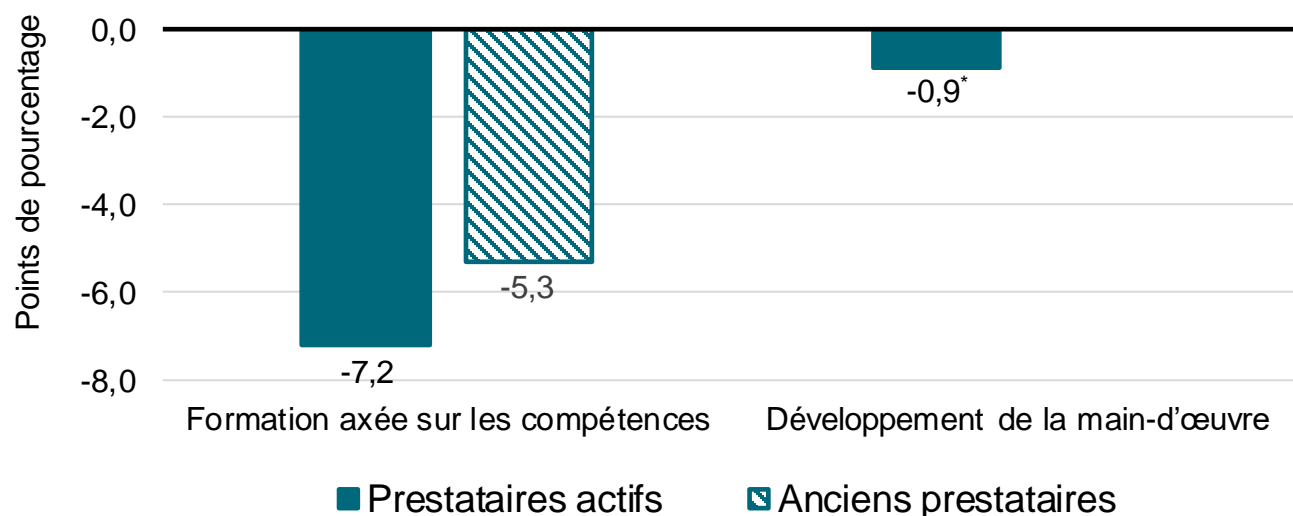
Graphique ii. Revenus d'emploi des participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)



Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas du programme de Développement de la main-d'œuvre).

Comme le montre le graphique iii, dans l'ensemble, les prestataires actifs et les anciens prestataires réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu.

Graphique iii. Changement dans la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (moyenne annuelle)



* L'impact n'est pas statistiquement significatif, sur l'ensemble de la période postérieure à la participation.

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas du programme de Développement de la main-d'œuvre).

Le tableau ii montre le nombre d'années nécessaire pour que les avantages pour la société surpassent les coûts des programmes. Les avantages de la participation pour la société surpassent les coûts des investissements initiaux sur une période allant de 1 à 1,4 année.

Tableau ii. Nombre d'années nécessaires pour que les avantages dépassent les coûts des programmes

Indicateur	Formation axée sur les compétences - prestataires actifs (10 ans après la participation)	Développement de la main-d'œuvre - prestataires actifs (5 ans après la participation)	Formation axée sur les compétences - anciens prestataires (10 ans après la participation)
Période de récupération (nombre d'années après la fin de la participation)	1,2	1,4	1

Études complémentaires

Étude sur le programme d'Aide au travail indépendant

Une étude complémentaire se penche sur les lacunes en matière d'information qui ont précédemment été détectées au sujet du programme d'Aide au travail indépendant. Cette étude examine les défis rencontrés et les leçons apprises dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre du programme.

Le programme d'Aide au travail indépendant vise à aider les participants à créer des emplois pour eux-mêmes en leur fournissant une gamme de services.

D'après une enquête, de 2 à 4 ans après la participation au programme :

- près de 68 % des répondants à l'enquête qui avaient lancé une entreprise étaient toujours en activité à l'hiver 2020;
- 70 % des répondants ont déclaré que leur situation financière était à peu près la même ou meilleure après le programme qu'avant le début du programme;
- 68 % des répondants ont déclaré que la valeur nette de leur ménage était à peu près identique ou supérieure à ce qu'elle était avant qu'ils ne commencent à participer au programme.

L'enquête a examiné la contribution du programme au succès des entreprises lancées dans le cadre du programme. Au moins 95 % des répondants à l'enquête qui ont lancé une entreprise offrant un travail indépendant ont estimé que les formations et les services ci-dessous s'étaient révélés « assez importants » ou « très importants » pour le lancement, l'exploitation et le succès de leur entreprise :

- séances d'orientation ou d'information;
- évaluation de l'aptitude à l'entrepreneuriat;
- aide financière aux frais de création;
- mentorat individuel;
- allocation de subsistance pendant la participation.

Étude sur le programme de Formation axée sur les compétences pour les apprentis

L'objectif de ce programme consiste à aider les apprentis à devenir des ouvriers de métiers qualifiés et à accroître leur participation au marché du travail. Les participants au programme ont habituellement fait un choix de carrière et ont déjà des liens avec le marché du travail. Le processus d'apprentissage implique un apprentissage sur le lieu de travail et une formation technique en classe.

L'évaluation révèle que les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont augmenté leurs revenus moyens, qui sont passés de 18 590 \$ pendant la cinquième année précédant leur participation au programme à 64 293 \$ pendant la cinquième année suivant leur première année de participation au programme. Les anciens prestataires d'assurance-emploi ont augmenté leurs revenus moyens, qui sont passés de 20 900 \$ pendant la cinquième année précédant leur participation au programme à 58 137 \$ pendant la cinquième année suivant leur première année de participation au programme. Après avoir participé au programme, les prestataires actifs et les anciens prestataires ont réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Recommandations

Depuis 2012, 15 études qualitatives et quantitatives ont abordé des enjeux et des questions liés à la conception, à la mise en œuvre et à l'efficacité des PEMS au Canada. Les études quantitatives ont permis d'évaluer l'efficacité et l'efficacité des PEMS grâce à des analyses des impacts différentiels et à des analyses coûts-avantages. Les études qualitatives aident à contextualiser les résultats des études quantitatives et à identifier les défis, les leçons apprises et les pratiques exemplaires associées à la conception et à la mise en œuvre des PEMS. Chaque étude se penchait sur des considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques ou pour la formulation de recommandations à cet égard.

En outre, l'évaluation des Ententes sur le développement de la main-d'œuvre, qui a récemment été achevée, complète les études qualitatives des EDMT. Cette évaluation exhaustive a permis de dresser un portrait inédit des défis et des leçons apprises associées aux initiatives destinées à aider les personnes en situation de handicap, les immigrants et les personnes les plus éloignées du marché du travail.

La plupart des résultats de cette évaluation découlent d'une analyse causale avancée, dans le cadre de laquelle on a été en mesure d'attribuer les impacts constatés à une forme de PEMS particulière. Ces analyses reposent sur l'accès à des dossiers administratifs de grande qualité, ce qui renforce l'importance qu'il convient d'accorder à la capacité d'exploiter et d'intégrer des données administratives pertinentes.

Deux recommandations clés pour la Saskatchewan se dégagent de ces principales conclusions.

Recommandation 1. On incite EDSC et la Saskatchewan à communiquer leurs leçons apprises, leurs pratiques exemplaires et leurs défis associés avec la conception et à la mise en œuvre de programmes financés par l'assurance-emploi, et à en discuter. Ces discussions devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.

Recommandation 2. On incite EDSC et la Saskatchewan à poursuivre leurs efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données à l'appui des rapports, de la mesure du rendement et des évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et à l'échelle provinciale.

Réponse de la direction

Emploi et Développement social Canada a collaboré avec la Saskatchewan ainsi qu'avec les autres provinces et territoires lors de la planification et de la mise en œuvre du troisième cycle d'évaluation de l'EDMT. La Saskatchewan accepte les recommandations formulées dans le rapport. Les principales mesures prises pour donner suite aux recommandations sont décrites dans la réponse de la direction reproduite ci-dessous.

Recommandation 1. On incite EDSC et la Saskatchewan à communiquer leurs leçons apprises, leurs pratiques exemplaires et leurs défis associés avec la conception et à la mise en œuvre de programmes financés par l'assurance-emploi, et à en discuter. Ces discussions devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.

Réponse : Recommandation acceptée

- Les constatations décrites dans le rapport d'évaluation montrent que les programmes que la Saskatchewan met en œuvre dans le cadre d'EDMT donnent des résultats positifs sur le marché du travail. En effet, les anciens participants aux programmes font état d'une meilleure participation au marché du travail et d'une moindre dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement, comparativement aux non-participants.
- La Saskatchewan continuera de collaborer avec EDSC et d'autres provinces et territoires pour organiser des discussions bilatérales ou multilatérales sur les pratiques exemplaires et les leçons apprises en matière de mise en œuvre de programmes financés par l'assurance-emploi.
- La Saskatchewan poursuivra les discussions avec les organisations communautaires et les intervenants du réseau de prestation de services afin de recueillir et d'analyser les idées formulées au sujet de pratiques exemplaires et des leçons apprises.

Recommandation 2. On incite EDSC et la Saskatchewan à poursuivre leurs efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données à l'appui des rapports, de la mesure du rendement et des évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et à l'échelle provinciale.

Réponse : Recommandation acceptée

- La Saskatchewan continuera de collaborer avec EDSC pour maintenir et renforcer la collecte de données à l'appui des rapports et de la mesure du rendement à l'échelle nationale et à l'échelle provinciale. Cela englobe l'amélioration de l'échange bidirectionnel de données.
- La Saskatchewan continuera de travailler avec ses partenaires de la prestation de services pour s'assurer que ces derniers disposent des outils dont ils ont besoin pour recueillir, compiler et partager les données nécessaires à l'évaluation des résultats des programmes découlant d'EDMT.

1. Introduction

Emploi et Développement social Canada (EDSC) a travaillé conjointement avec la Saskatchewan et 11 autres provinces et territoires pour réaliser le troisième cycle de l'évaluation des Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) de 2018 à 2023.

Le premier cycle de l'évaluation des EDMT a été réalisé entre 1998 et 2012. Il s'agissait de réaliser des évaluations formatives et sommatives distinctes dans toutes les provinces et tous les territoires, sous la direction de comités d'évaluation mixtes bilatéraux.

En s'appuyant sur les pratiques exemplaires et les leçons apprises tirées du premier cycle, on a procédé au deuxième cycle d'évaluation des EDMT entre 2012 et 2017. Le deuxième cycle a été conçu et mis en œuvre sous la direction d'un comité directeur fédéral-provincial-territorial pour l'évaluation des EDMT. Les travaux se sont appuyés sur des discussions bilatérales au sein de comités d'évaluation mixtes.

Le troisième cycle d'évaluation des EDMT s'appuie sur le succès du deuxième cycle. L'objectif est de combler les lacunes dans les connaissances sur l'efficacité, l'efficience et la conception/prestation des Prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS). Le cycle d'évaluation a été conçu et mis en œuvre sous la direction d'un comité directeur fédéral-provincial-territorial pour l'évaluation des EDMT, composé de représentants d'EDSC et des 12 provinces et territoires participants.

Le présent rapport présente un résumé des résultats des évaluations dans le cadre du troisième cycle, pour la Saskatchewan. Ces résultats sont tirés de 5 études.

2. Ententes sur le développement du marché du travail

Les EDMT sont des ententes bilatérales entre le Canada et chaque province et territoire pour la conception et la mise en œuvre des programmes et des services associés aux PEMS. Ces ententes ont été conclues en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* de 1996.

Au cours de l'exercice 2020 à 2021, le Canada a transféré près de 54,4 millions de dollars à la Saskatchewan. Aux termes de l'EDMT Canada-Saskatchewan, la Saskatchewan est responsable de la conception et de la prestation de programmes et de services visant à aider les personnes à se préparer à l'emploi, à obtenir un emploi et à se maintenir en emploi.

Les programmes et les services sont classés en 2 catégories :

- **Les prestations d'emploi**^{4,5} se répartissent en 5 sous-catégories :

- Formation axée sur les compétences;
- Subventions salariales ciblées;
- Aide au travail indépendant;
- Partenariats pour la création d'emplois;
- Suppléments de rémunération ciblés⁶.

- **Les mesures de soutien** se répartissent en 3 sous-catégories :

- Développement de la main-d'œuvre⁷;
- Partenariats du marché du travail;
- Recherche et innovation.

La Saskatchewan dispose de la souplesse nécessaire pour adapter les PEMS aux particularités de son marché du travail, pourvu que ces adaptations demeurent conformes à la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*⁸.

L'objectif des PEMS consiste à aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi grâce à divers programmes d'emploi actifs, dont des services de formation ou d'aide à l'emploi. Le déploiement réussi des PEMS devrait permettre aux participants de bénéficier des services dont ils ont besoin pour

⁴ Depuis le 1^{er} avril 2018, l'admissibilité aux prestations d'emploi a été élargie de manière à inclure les personnes qui ont versé des cotisations minimales d'assurance-emploi supérieures au seuil de remboursement des cotisations (soit 2 000 \$ de revenus) pendant au moins 5 des 10 dernières années.

⁵ En juillet 2016, de nouvelles dispositions ont modifié la définition des « anciens prestataires ». Cette définition englobe désormais les personnes qui ont rempli une demande d'assurance-emploi au cours des cinq dernières années.

⁶ Les suppléments de rémunération ciblés ne sont pas examinés dans le cadre de cette évaluation, car ils ne sont pas utilisés actuellement.

⁷ Les services de Développement de la main-d'œuvre sont offerts à tous les habitants de la Saskatchewan.

⁸ Emploi et Développement social Canada (2012). *Labour Market Development Agreements Process for Determination of Similarity*. Document interne.

retourner rapidement au travail, ce qui devrait permettre de réaliser des économies dans le compte de l'assurance-emploi.

2.1 Prestations d'emploi

Voici le programme lié aux prestations d'emploi examiné dans le cadre de cette étude.

Le programme de **Formation axée sur les compétences** procure une aide financière directe à des personnes pour sélectionner, planifier et payer de la formation. La formation est adaptée aux besoins des participants à la suite de consultations et d'une orientation professionnelle. Elle peut comprendre l'éducation aux adultes, l'alphabétisation et les compétences essentielles, la formation linguistique, la formation à court terme et la formation professionnelle menant à une certification par un établissement agréé.

2.2 Mesures de soutien

Voici le programme lié aux mesures de soutien examiné dans le cadre de cette étude.

Le programme de **Développement de la main-d'œuvre** se compose de divers services qui soutiennent les personnes qui se préparent à entrer dans le marché du travail ou à le réintégrer, ou qui les aident à trouver un meilleur emploi. Ces services prennent entre autres la forme de services de recherche d'emploi, de perfectionnement professionnel et de counseling, ainsi que de l'aide à la rédaction du curriculum vitae. En raison de leur très courte durée, ces services sont considérés comme des interventions légères. Ils peuvent être fournis sur une base individuelle ou dans un cadre de groupe. Une intervention typique dure moins d'une journée, mais un participant peut bénéficier de plusieurs interventions « courtes » sur quelques semaines. Ces services sont généralement fournis en combinaison avec des interventions plus intensives.

2.3 Participants admissibles couverts par cette étude

Les impacts différentiels sont estimés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi:

- les **prestataires actifs** sont des participants qui ont commencé une intervention alors qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi;
- les **anciens prestataires** sont des participants qui ont commencé une intervention jusqu'à 3 ans après la fin de leurs prestations⁹.

⁹ Les anciens prestataires peuvent être des personnes qui sont sous-employées ou qui ne sont plus admissibles aux prestations d'assurance-emploi, qui ne sont pas sur le marché du travail pour diverses raisons ou qui sont bénéficiaires de l'aide sociale.

2.4 Part moyenne du financement et du coût des PEMS par équivalent du plan d'action

Le tableau 1 donne un aperçu de la part du financement affectée aux PEMS et du coût moyen par équivalent du plan d'action, en ce qui concerne les anciens prestataires et les prestataires actifs. Il est à noter que le coût moyen par participant est calculé sur la base des données des rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour la période de 2010 à 2012. Cette période correspond à la cohorte de participants sélectionnés pour l'analyse des impacts différentiels et l'analyse coûts-avantages dans le cadre de l'évaluation des EDMT.

Entre la période de 2010 à 2012 et l'exercice 2020-2021, les investissements consacrés à la Formation axée sur les compétences ont diminué de 12 points de pourcentage. Les investissements dans le programme de Développement de la main-d'œuvre et les partenariats du marché du travail ont augmenté de 9 points de pourcentage, dans les 2 cas.

Tableau 1. Part de financement de l'EDMT et coût moyen par équivalent de plan d'action en Saskatchewan^{10,11}

Prestations d'emploi et mesures de soutien	Part de financement (2010 à 2012)	Part de financement (2020 à 2021)	Coût moyen – par prestataires actifs (2010 à 2012)	Coût moyen – par anciens prestataires (2010 à 2012)
Formation axée sur les compétences	73 %	61 %	5 128 \$	5 423 \$
Développement de la main-d'œuvre	15 %	24 %	708 \$	708 \$
Partenariats du marché du travail	6 %	15 %	s.o.	s.o.
Subventions salariales ciblées	3 %	s.o.	5 438 \$	5 160 \$
Aide au travail indépendant	1 %	s.o.	5 098 \$	4 995 \$
Recherche et innovation	1 %	<1 %	s.o.	s.o.

Sources : Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, de 2010 à 2012 et de 2020 à 2021.

¹⁰ Le coût moyen pour la Formation axée sur les compétences inclut ce qu'il en coûte pour offrir le volet régulier du programme et le volet apprentis. Il est impossible d'estimer isolément le coût de l'exécution du volet régulier, car on ne dispose pas d'information sur la répartition des dépenses entre le volet régulier et le volet apprentis.

¹¹ Il n'y a généralement pas d'interventions visant des participants particuliers, dans les programmes Partenariats du marché du travail et Recherche et innovation.

3. Méthodologie

Cette section présente les principaux aspects des analyses quantitatives réalisées dans le cadre des études sur l'EDMT.

Toutes les analyses quantitatives sont fondées sur les données administratives relatives à la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi* (données sur les demandes de prestations d'assurance-emploi) et à la partie II (données sur la participation aux PEMS). Les données de la partie I et de la partie II de l'assurance-emploi sont ensuite liées aux fichiers d'impôt T1 et T4 de l'Agence du revenu du Canada. Les analyses des impacts différentiels et des rapports coûts-avantages sont basées sur une partie, voire la totalité des participants de la Saskatchewan qui ont entamé leur participation aux PEMS entre 2010 et 2012.

On a choisi la période de 2010 à 2012 pour l'évaluation des effets des PEMS dans les années qui suivent la participation. On a évalué les impacts sur une période d'au moins 4 ans après l'achèvement du programme, jusqu'à l'année civile 2017 (données disponibles les plus récentes au moment de cette évaluation).

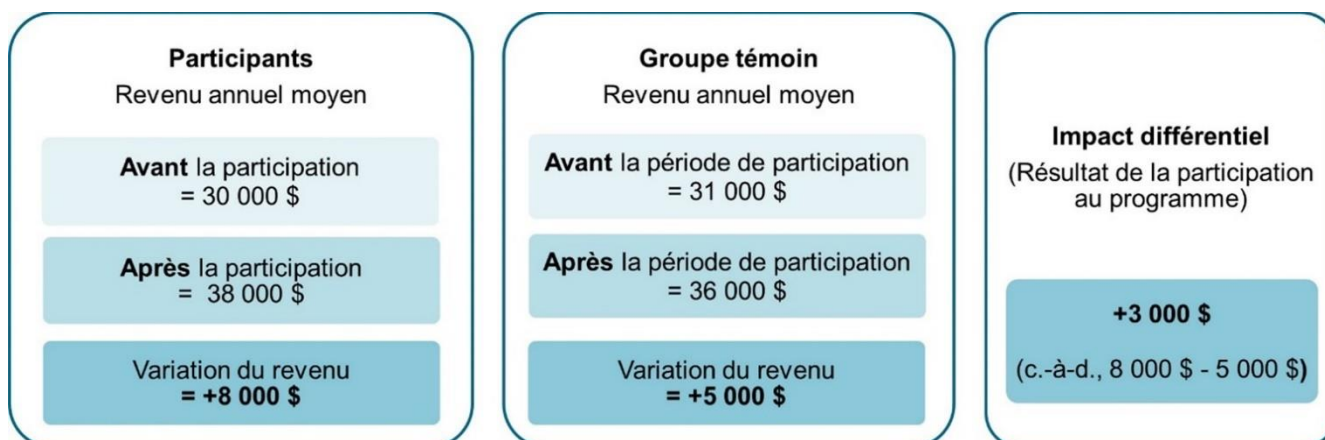
3.1 Analyse des impacts différentiels¹²

On évalue l'efficacité des programmes en estimant les impacts différentiels de la participation aux PEMS sur l'expérience des participants sur le marché du travail. On se penche ainsi sur les revenus d'emploi et de travail indépendant, l'incidence de l'emploi, l'utilisation de l'assurance-emploi, l'utilisation de l'aide sociale et la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement après la participation.

Le rôle de l'analyse des impacts différentiels consiste à isoler les effets de la participation de ceux des autres facteurs. Pour ce faire, l'analyse des impacts différentiels compare l'expérience sur le marché du travail des participants avant et après leur participation à celle de personnes semblables qui n'ont pas participé au programme. Le graphique 1 présente un exemple de calcul des impacts différentiels.

¹² Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée pour la détermination des impacts différentiels, veuillez consulter : EDSC, *Third Cycle for the Horizontal Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Quantitative Methodology Report*. (Direction de l'évaluation d'EDSC, 2019, document interne).

Figure 1. Exemple de calcul des impacts différentiels



La principale méthode d'estimation utilisée est la technique d'appariement par noyau des scores de propension, qu'on combine avec l'estimateur des écarts dans les différences. De plus, 3 techniques d'estimation différentes à la fine pointe (pondération de probabilité inverse, appariement sur le plus proche voisin et appariement transversal) ont été appliquées de façon distincte à chacun des types de participants aux PEMS et de prestataires d'assurance-emploi afin de valider les estimations des impacts.

Comme pour les études d'évaluation des EDMT précédentes, l'unité d'analyse utilisée est l'« équivalent du plan d'action ». Les équivalents du plan d'action regroupent toutes les PEMS dont une personne a bénéficié sur une période de moins de 6 mois entre la fin d'une PEMS et le début de la suivante. Les équivalents du plan d'action sont classés en fonction de la plus longue forme de PEMS qu'ils contiennent, à l'exception des équivalents du plan d'action associés uniquement au Développement de la main-d'œuvre, qui n'englobent que les interventions dans le cadre du programme de Développement de la main-d'œuvre.

L'appariement des participants et des membres du groupe témoin a reposé sur des variables sociodémographiques et des variables associées au marché du travail (jusqu'à 75 variables) observées au cours des 5 années précédant la participation. Deux groupes témoins ont été utilisés pour mesurer les impacts sur les prestataires actifs et les anciens prestataires d'assurance-emploi.

Pour les prestataires actifs, les impacts différentiels ont été mesurés par rapport à un groupe témoin de prestataires actifs qui étaient admissibles, mais qui n'avaient pas participé aux PEMS pendant la période de référence.

Pour les anciens prestataires, le groupe témoin était constitué de personnes qui avaient exclusivement participé au programme de Développement de la main-d'œuvre pendant la période de référence¹³. En d'autres termes, l'expérience des anciens prestataires ayant bénéficié d'interventions dans le cadre du programme de Formation axée sur les compétences est comparée à l'expérience d'anciens prestataires ayant bénéficié exclusivement du programme de Développement de la main-d'œuvre. Il s'agit là d'une approche conservatrice, étant donné que la participation au programme de Développement de la main-d'œuvre peut avoir des effets limités en ce qui a trait aux résultats sur le marché du travail.

En raison de cette différence dans l'approche de mesure, les impacts différentiels estimés pour les participants qui étaient des prestataires actifs ne devraient pas être directement comparés à ceux des participants qui étaient d'anciens prestataires.

Les impacts sont estimés sur une période de 4 ans pour le programme de Formation axée sur les compétences; on ajoute une cinquième année à cette période dans le cas des participants au programme de Développement de la main-d'œuvre¹⁴.

3.2 Facteurs considérés dans l'analyse coûts-avantages^{15,16}

En se basant sur les résultats des estimations des impacts différentiels, on évalue l'efficacité du programme en procédant à une analyse coûts-avantages. Aux fins de cette analyse, on compare le coût de la participation des participants et le coût de la prestation du programme par le gouvernement aux avantages associés au programme. Dans l'ensemble, cette analyse fournit des indications sur la mesure dans laquelle le programme est efficace pour la société (c'est-à-dire pour les participants et le gouvernement).

Sources de données et d'informations

L'analyse tient compte de tous les coûts et avantages quantifiables directement liés au déploiement des PEMS et à la participation des personnes à ces PEMS, dans la mesure où les informations

¹³On se base ainsi sur les méthodes d'évaluation précédentes, ainsi que sur les conseils d'experts. On tient aussi compte du fait qu'il est difficile de générer un groupe témoin approprié pour les anciens prestataires en s'appuyant uniquement sur les données administratives.

¹⁴De plus amples renseignements sont disponibles dans le rapport technique intitulé *Technical Report on the Analysis of Employment Benefits and Support Measures (EBSMs) Profile, Outcomes and Medium-Term Incremental Impacts from 2010 to 2017* (2021). Le rapport est disponible sur demande.

¹⁵Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée pour l'analyse coûts-avantages, veuillez consulter le rapport technique intitulé *Cycle II of the Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures* (2015). Le rapport est disponible sur demande.

¹⁶Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée pour le calcul des économies au chapitre des soins de santé, veuillez consulter le rapport technique intitulé *Cost-Benefit Analysis: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation* (2022). Le rapport est disponible sur demande.

disponibles permettent de mesurer ces coûts et avantages. L'analyse est exhaustive dans la mesure où elle tient compte de la grande majorité des coûts et avantages directs possibles.

Toutefois, elle ne tient pas compte de tous les coûts et avantages. Ainsi, certains facteurs peuvent conduire à une sous-estimation des avantages (par exemple, des retombées positives sur d'autres membres de la famille), alors que d'autres facteurs peuvent conduire à une surestimation des avantages (par exemple, les effets sur le prix des compétences ou sur leur déplacement).

La présente étude se fonde sur des données liées tirées de la base de données de l'assurance-emploi, parties I et II et des dossiers d'impôt de l'Agence du revenu du Canada. Les renseignements sur le revenu, l'utilisation de l'assurance-emploi et l'utilisation de l'aide sociale sont tirés de l'étude des impacts différentiels¹⁷. Les coûts du programme sont calculés à partir des informations disponibles dans les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi.

Par rapport au cycle d'évaluation précédent, on a élargi la méthodologie de manière à tenir compte de l'un des avantages indirects pour la santé associés à l'accroissement de la participation au marché du travail. Plus précisément, la méthode comporte désormais une estimation de la variation du coût des soins de santé publics attribuable à la baisse de l'utilisation des soins de santé que favorise la participation aux programmes.

Les données sur les coûts moyens des soins de santé par quintiles de revenu sont tirées du rapport *Effets redistributifs du financement public des soins de santé au Canada : analyse sur une durée de vie* (2013) de l'Institut canadien d'information sur la santé.

Les coûts du programme sont mesurés à partir des informations sur les dépenses dans le cadre des EDMT et sur les nouvelles interventions décrites dans les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi. Les autres coûts et avantages sont calculés à partir de données administratives intégrées provenant de la base de données de l'assurance-emploi, parties I et II et de l'Agence du revenu du Canada.

Les impacts différentiels sont mesurés au cours de la deuxième année de participation, puis jusqu'à 5 années après l'achèvement du programme. On les pondère ensuite à la baisse de 3 % pour les ramener à une base commune avec les coûts et avantages du programme pour la première année de participation au programme. Ce taux de 3 % représente les intérêts que le gouvernement aurait pu obtenir s'il avait investi les fonds utilisés pour le programme. L'estimation des impacts différentiels est calculée en dollars constants de 2010, de manière à tenir compte de l'inflation.

¹⁷ De plus amples détails sont donnés dans le rapport intitulé *Rapport technique intitulé Technical Report on the Analysis of Employment Benefits and Support Measures (EBSMs) Profile, Outcomes and Medium-Term Incremental Impacts from 2010 to 2017* (2021). Le rapport est disponible sur demande.

Liste des coûts et des avantages pris en compte dans les calculs

Coût du programme : coût engagé par le gouvernement pour l'exécution du programme (coûts administratifs et coûts directs du programme sont calculés à partir des données présentées dans les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi).

Coût marginal social des fonds publics : pertes subies par la société lorsque ses recettes augmentent, comme les impôts pour financer les dépenses publiques. La valeur est estimée à 20 % du coût du programme, des taxes de vente, des impôts sur le revenu, des effets sur l'assurance-emploi et des effets sur les prestations d'aide sociale versées ou récupérées par le gouvernement.

Revenus non touchés : impacts nets estimés sur les revenus des participants pendant leur participation. Pendant leur participation au programme du marché du travail, certaines personnes ont des revenus inférieurs à ceux qu'elles auraient obtenus si elles n'y avaient pas participé.

Revenus d'emploi : les impacts différentiels sur les revenus d'emplois des participants pendant et après leur participation. Les revenus touchés pendant la participation au programme correspondent aux revenus non touchés, pour les participants.

Avantages sociaux : l'assurance maladie et l'assurance vie payées par l'employeur, ainsi que les cotisations au régime de retraite. On les estime à hauteur de 15 % des impacts différentiels sur les revenus.

Impôts fédéral et provincial sur le revenu : impacts différentiels sur les impôts fédéral, provinciaux et territoriaux payés par les participants.

Taxes de vente : taxes de vente payées par les participants, estimées en tant qu'impacts différentiels sur les revenus, multipliés par la propension à consommer (97 %), la proportion des dépenses des ménages en biens et services taxables (52 %) et le taux moyen total des taxes de vente fédérales et provinciales (11 %).

Prestations d'aide sociale et d'assurance-emploi reçues : impacts différentiels sur l'utilisation des prestations d'aide sociale et d'assurance-emploi par les participants à la suite de leur participation.

Cotisations au Régime de pensions du Canada et cotisations d'assurance-emploi : les renseignements sur ces cotisations sont tirés des données de l'Agence du revenu du Canada. On estime ensuite les impacts différentiels sur les cotisations au Régime de pensions du Canada et sur les cotisations d'assurance-emploi.

Coûts des soins de santé publics : impact estimé de la participation aux PEMS sur les coûts des soins de santé publique, présenté comme une économie moyenne par participant au cours de la période postérieure au programme examinée.

3.3 Forces et limites des études

L'un des principaux atouts de ces études tient au fait que toutes les analyses quantitatives sont basées sur des données administratives plutôt que sur des réponses à des enquêtes. Contrairement aux données d'enquêtes, les données administratives ne peuvent être entachées par des erreurs de mémoire ou des réponses biaisées.

On estime que les modèles basés sur le score de propension pour appairer les participants et les non-participants aux fins d'analyses des impacts différentiels sont robustes. Cela s'explique en partie par le fait qu'on examine 5 années de données antérieures à la participation. De plus, ces modèles sont basés sur un grand nombre de variables différentes, comme les caractéristiques sociodémographiques, l'emplacement géographique, le niveau de compétence associé à la dernière profession et les indicateurs de la participation au marché du travail.

Toutefois, il serait possible d'affiner le processus d'appariement pour des sous-groupes particuliers, si les informations ci-dessous devenaient disponibles :

- personnes en situation de handicap : le type et la gravité du handicap, et la capacité ou la volonté de travailler à plein temps;
- immigrants récents : le pays d'origine, la maîtrise de l'anglais ou du français et la pertinence des titres de compétences et de l'expérience de travail;
- membres de minorités visibles : le lieu de naissance; les personnes nées à l'extérieur du Canada sont confrontées à des difficultés différentes de celles que vivent les personnes nées au Canada.

En affinant le processus d'appariement pour les sous-groupes de population, on pourrait élargir la portée de l'Analyse comparative entre les sexes Plus.

Une analyse de sensibilité et l'utilisation de méthodes d'estimation alternatives ont permis de relever le degré de confiance à l'égard des estimations des impacts différentiels. Cependant, une des limites des techniques basées sur l'appariement par score de propension tient au fait que personne ne peut être totalement sûr que les impacts ne sont pas influencés par des facteurs qui ne se reflètent pas dans les données.

L'analyse coûts-avantages tient compte de tous les coûts et avantages quantifiables directement attribuables aux PEMS qu'il était possible d'estimer à partir des données administratives disponibles. Elle est aussi renforcée par l'incorporation de l'un des avantages indirects : la variation au chapitre de la santé publique associée à la participation au programme. Toutefois, l'analyse ne tient pas compte de certains facteurs non quantifiables qui peuvent mener à une sous-estimation des avantages (par exemple, les retombées positives pour les autres membres de la famille) ou à une surestimation des avantages (par exemple, les effets sur le prix des compétences ou leur déplacement).

Dans certaines études qui utilisent des méthodes de collecte de données qualitatives, le nombre d'informateurs clés interrogés est relativement faible, pour la Saskatchewan. Par ailleurs, les réponses fournies par les informateurs clés sont le reflet de leur propre expérience; il est donc possible qu'elles ne soient pas représentatives de la situation qui prévaut dans l'ensemble de la Saskatchewan.

3.4 Aperçu des études présentées dans ce rapport¹⁸

Les conclusions présentées dans le présent rapport sont tirées de 5 études distinctes menées à l'échelle provinciale. Ces études examinent des questions liées à l'efficacité, à l'efficience, à la conception et à la mise en œuvre des programmes, et elles reposent sur des combinaisons de méthodes qualitatives et quantitatives. L'annexe A présente un aperçu de ces études, que nous énumérons ci-dessous.

- *Examination of the medium-term outcomes from 2010 to 2017*
- *Estimation of the medium-term incremental impacts from 2010 to 2017*
- *Cost-benefit analysis of Employment Benefits and Support Measures in Saskatchewan*
- *Cost-benefit analysis: Incorporating public health care costs savings in the context of the Labour Market Programs evaluation in Saskatchewan*
- *Design and delivery of the Self-Employment program in Saskatchewan*

¹⁸ Les études sont disponibles en anglais uniquement.

4. Constatations de l'évaluation

4.1 Profil des participants

En Saskatchewan, près de 13 800 prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ont participé à des programmes et services découlant d'EDMT entre 2010 et 2012.

Le profil des participants est présenté dans le tableau 2 selon le sexe, l'âge, le groupe sociodémographique et l'état civil. Les renseignements concernant leur niveau de scolarité, leur groupe professionnel et leur secteur d'activité sont fondés sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

Tableau 2. Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé aux PEMS en Saskatchewan entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	6 747	6 978
Sexe	Femme = 43 % Homme = 57 %	Femme = 46 % Homme = 54 %
Âge	30 ans et moins = 34 % 31 à 54 ans = 57 % 55 ans et plus = 9 %	30 ans et moins = 36 % 31 à 54 = 57 % 55 ans et plus = 7 %
Groupes sociodémographiques	Autochtones = 24 % Personnes en situation de handicap = 12 % Membre de minorités visibles = 9 % Immigrants récents = 4 %	Autochtones = 37 % Personnes en situation de handicap = 15 % Membres de minorités visibles = 10 % Immigrants récents = 2 %
État matrimonial	Célibataire = 48 % Marié ou conjoint de fait = 36 % Veuf /divorcé/séparé = 12 %	Célibataire = 56 % Marié ou conjoint de fait = 26 % Veuf/divorcé/séparé = 12 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 38 % Formation en cours d'emploi = 25 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 26 % Diplôme universitaire = 5 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 36 % Formation en cours d'emploi = 32 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 25 % Diplôme universitaire = 4 %
Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 18 % Autres travailleurs manuels = 16 % Personnel intermédiaire de la vente et des services = 11 %	Autres travailleurs manuels = 17 % Autre personnel de la vente et des services = 15 % Personnel intermédiaire de la vente et des services = 14 %

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Trois principaux secteurs d'activité	Construction = 15 % Administration publique = 11 % Commerce de détail = 10 %	Construction = 13 % Services d'hébergement, restauration; et Commerce de détail = 12 % chacun Administration publique = 10 %

Comme le montre le tableau 3, dans l'année précédant leur participation au programme, les anciens prestataires ont des niveaux d'emploi et de revenus inférieurs à ceux des prestataires actifs. Aussi, les anciens prestataires sont plus dépendants des prestations de l'aide sociale.

Tableau 3. Niveaux d'emploi et de revenus, et utilisation des prestations d'aide sociale au cours de l'année précédant la participation aux PEMS

Caractéristiques de la situation d'emploi avant la participation aux PEMS	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Revenus d'emploi moyens	26 719 \$	13 647 \$
Prestataires en emploi	99 %	83 %
Prestataires recevant des prestations d'aide sociale	13 %	30 %

4.2 Impacts différentiels pour les prestataires actifs et anciens de l'assurance-emploi

Les impacts différentiels présentés ci-dessous sont généralement cohérents avec ceux trouvés dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation des EDMT.

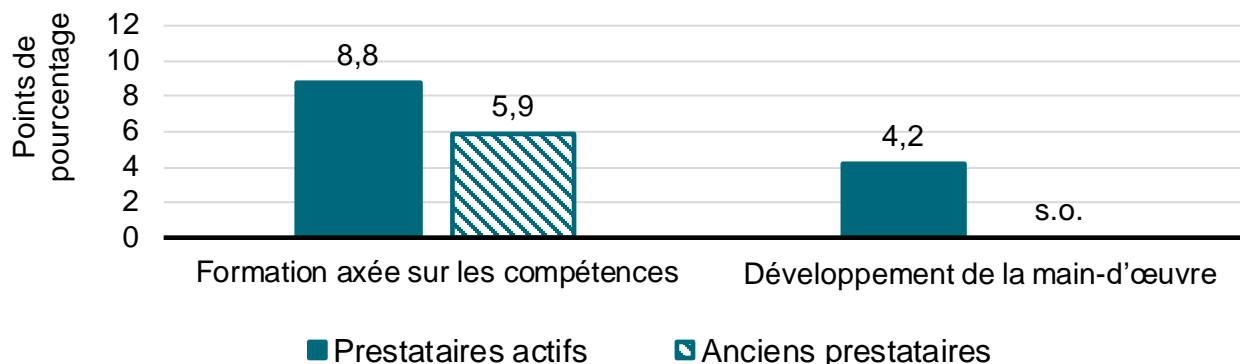
Incidence d'emploi

Le graphique 1 présente les impacts différentiels sur l'incidence de l'emploi¹⁹ chez les anciens prestataires et les prestataires actifs selon le type de programme. Les estimations peuvent être interprétées comme étant un changement de la probabilité d'occuper un emploi à la suite de la participation.

Les prestataires actifs qui ont participé au programme de Formation axée sur les compétences et de Développement de la main-d'œuvre ont augmenté leur incidence d'emploi par rapport à des non-participants semblables. Les anciens prestataires qui ont participé au programme de Formation axée sur les compétences ont augmenté leur incidence d'emploi par rapport aux participants semblables qui ont exclusivement participé au programme de Développement de la main-d'œuvre

¹⁹Une personne est considérée comme étant « en emploi » si elle a gagné plus d'un dollar grâce à un emploi ou un travail indépendant au cours d'une année civile.

Graphique 1. Changement dans la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)



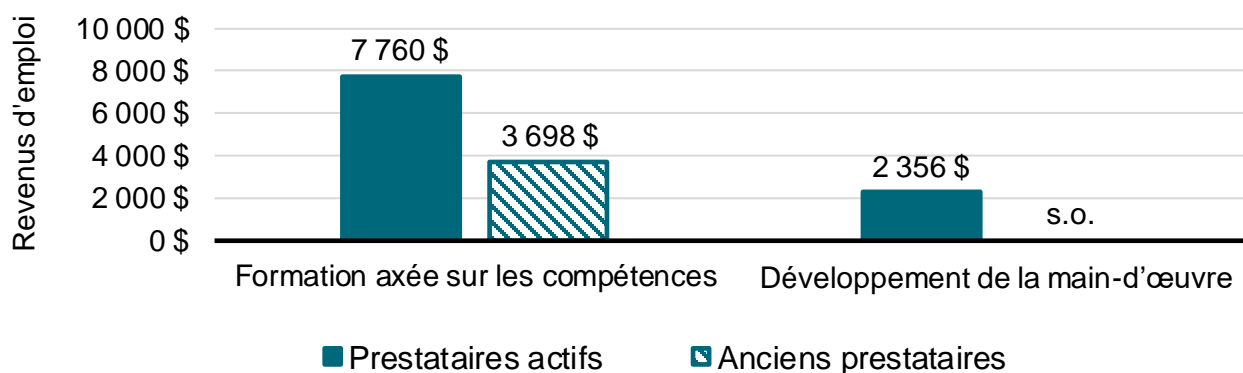
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas du programme de Développement de la main-d'œuvre).

Revenus d'emploi

Le graphique 2 montre l'augmentation annuelle moyenne des revenus d'emploi pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi au cours des 4 années qui suivent leur participation.

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent au programme de Formation axée sur les compétences et de Développement de la main-d'œuvre augmentent leurs revenus d'emploi par rapport aux non-participants semblables. Les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont participé au programme de Formation axée sur les compétences ont augmenté leur revenu d'emploi par rapport aux participants semblables qui ont exclusivement participé au programme de Développement de la main-d'œuvre.

Graphique 2. Revenus d'emploi des participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)



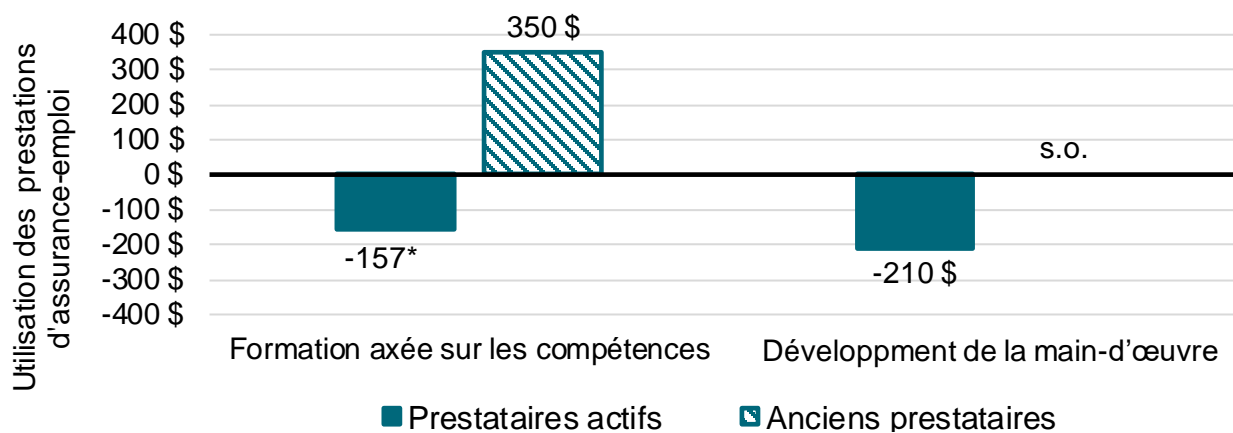
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas du programme de Développement de la main-d'œuvre).

Recours aux prestations d'assurance-emploi

Comme le montre le graphique 3, les prestataires actifs qui participent au programme de Développement de la main-d'œuvre recourent moins aux prestations d'assurance-emploi dans la période postérieure au programme par rapport aux non-participants semblables. Les prestataires actifs qui participent au programme de Formation axée sur les compétences réduisent leur recours aux prestations d'assurance-emploi, mais les impacts ne sont pas statistiquement significatifs. Dans la période postérieure au programme, les anciens prestataires qui ont participé au programme de Formation axée sur les compétences recourent davantage aux prestations d'assurance-emploi que les participants semblables qui ont exclusivement participé au programme de Développement de la main-d'œuvre.

Du point de vue des « coûts-avantages », le recours accru aux prestations d'assurance-emploi par les anciens prestataires qui participent au programme de Formation axée sur les compétences est cohérent avec ce qui a été constaté dans le cadre des évaluations précédentes. Cela ne constitue pas nécessairement un impact négatif, puisqu'on constate une augmentation des revenus. Après leur participation, les anciens prestataires sont susceptibles de redevenir admissibles aux prestations d'assurance-emploi en raison de leur participation accrue au marché du travail, dont témoignent les augmentations au chapitre des revenus et de l'incidence d'emploi.

Graphique 3. Variation dans le recours aux prestations d'assurance-emploi (moyenne annuelle)



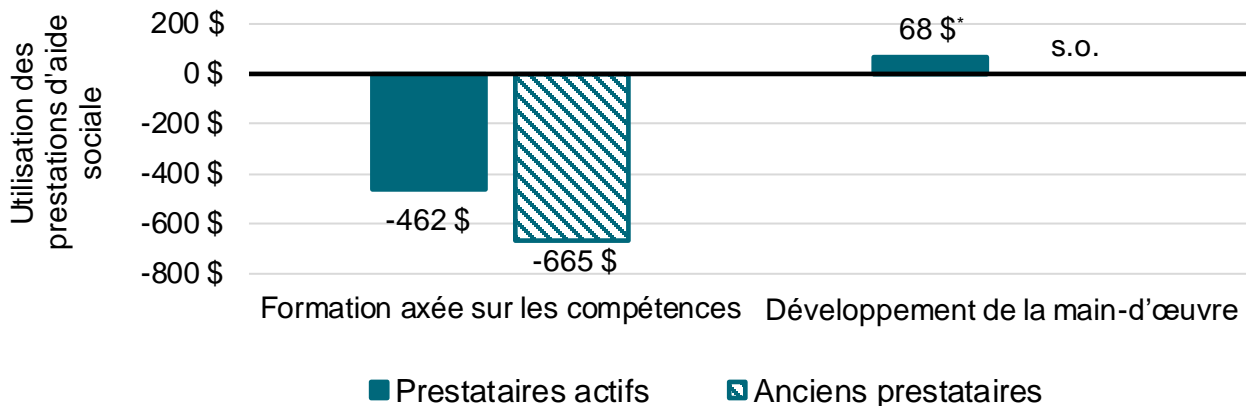
* L'impact n'est pas statistiquement significatif, sur l'ensemble de la période postérieure à la participation.
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas du programme de Développement de la main-d'œuvre).

Recours aux prestations d'aide sociale

Comme le montre le graphique 4, les prestataires actifs et les anciens prestataires d'assurance-emploi qui participent au programme de Formation axée sur les compétences recourent moins aux prestations d'aide sociale pendant la période postérieure au programme.

Les prestataires actifs qui participent au programme de Développement de la main-d'œuvre augmentent légèrement leur utilisation des prestations d'aide sociale, mais l'impact n'est pas statistiquement significatif.

Graphique 4. Variation dans le recours aux prestations d'aide sociale (moyenne annuelle)



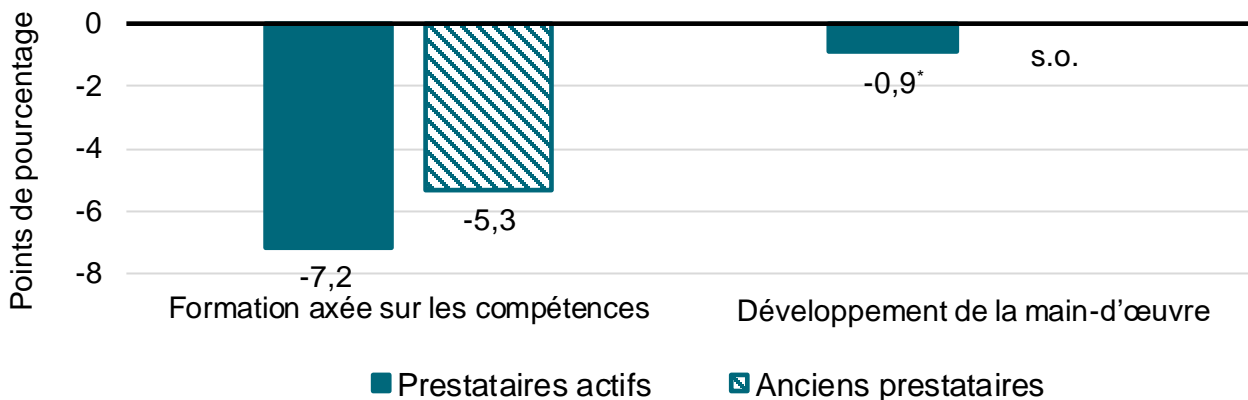
* L'impact n'est pas statistiquement significatif, sur l'ensemble de la période postérieure à la participation.
 Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas du programme de Développement de la main-d'œuvre).

Dépendance à l'égard du soutien au revenu

Comme le montre le graphique 5, les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent au programme de Formation axée sur les compétences réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement. Les estimations peuvent être interprétées comme étant un changement de la probabilité de recevoir des prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale à la suite de la participation.

Les anciens prestataires qui participent au programme de Développement de la main-d'œuvre réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement, mais les résultats ne sont pas statistiquement significatifs.

Graphique 5. Changement dans la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle)



* L'impact n'est pas statistiquement significatif, sur l'ensemble de la période postérieure à la participation.
 Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas du programme de Développement de la main-d'œuvre).

4.3 Impacts différentiels par sous-groupe de participants

Femmes participantes

Près de 6 150 anciennes prestataires et prestataires actives de l'assurance-emploi ont participé à des programmes et services découlant d'EDMT en Saskatchewan entre 2010 et 2012. Ainsi, les femmes représentaient près de 45 % des participants.

Le profil des participantes est présenté dans le tableau 4, selon l'âge, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'elles ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

Tableau 4. Profil des anciennes prestataires et des prestataires actives de l'assurance-emploi ayant participé à des PEMS en Saskatchewan entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actives	Anciennes prestataires
Nombre de participantes	2 906	3 237
Âge	30 ans et moins = 33 % 31 à 54 ans = 58 % 55 ans et plus = 9 %	30 ans et moins = 40 % 31 à 54 ans = 54 % 55 ans et plus = 6 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 19 % Personnes en situation de handicap = 11 % Membres de minorités visibles = 6 % Immigrantes récentes = 3 %	Autochtones = 32 % Personnes en situation de handicap = 14 % Membres de minorités visibles = 6 % Immigrantes récentes = 2 %
État matrimonial	Célibataire = 42 % Mariée ou conjointe de fait = 38 % Veuve/divorcée/séparée = 17 %	Célibataire = 54 % Mariée ou conjointe de fait = 27 % Veuve/divorcée/séparée = 17 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 44 % Formation en cours d'emploi = 18 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprentie = 23 % Diplôme universitaire = 7 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 42 % Formation en cours d'emploi = 25 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprentie = 22 % Diplôme universitaire = 5 %
Trois principaux groupes professionnels	Personnel intermédiaire de la vente et des services = 20 % Personnel de bureau = 17 %	Personnel intermédiaire de la vente et des services = 25 % Autre personnel de la vente et des services = 20 %

Catégories	Prestataires actives	Anciennes prestataires
	Autre personnel de la vente et des services = 11 %	Personnel de bureau = 13 %
Trois principaux secteurs d'activité	Commerce de détail = 15 % Soins de santé et assistance sociale = 13 % Services d'hébergement et de restauration = 11 %	Services d'hébergement et de restauration = 18 % Commerce de détail = 16 % Soins de santé et assistance sociale = 14 %

Remarque: Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Principales constatations :

- Les impacts différentiels montrent que les prestataires actives de l'assurance-emploi qui ont participé au programme de Formation axée sur les compétences ont amélioré leur participation au marché du travail, en augmentant leur incidence d'emploi et les revenus, et ont réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu.
- Les prestataires actives de l'assurance-emploi qui ont participé au programme de Développement de la main-d'œuvre améliorent leur participation au marché du travail grâce à l'augmentation de leur incidence d'emploi et de leurs revenus.
- Après leur participation au programme de Formation axée sur les compétences, les anciennes prestataires de l'assurance-emploi augmentent leur incidence d'emploi. Elles ont également réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement, en recourant moins aux prestations d'aide sociale.

Le tableau 5 présente le détail des impacts différentiels. Par exemple, les résultats révèlent les faits ci-dessous :

- Par rapport aux non-participantes similaires, les prestataires actives qui ont participé au programme de Formation axée sur les compétences ont obtenu des revenus annuels moyens plus élevés (+6 202 \$) et une incidence d'emploi plus élevée (+7,2 points de pourcentage). Elles réduisent également leur taux de recours aux mesures de soutien du revenu (-5,4 points de pourcentage), en diminuant leur recours aux prestations d'aide sociale (-559 \$ par année).
- Par rapport aux non-participantes similaires, les prestataires actives de l'assurance-emploi qui ont participé seulement au programme de Développement de la main-d'œuvre ont obtenu une incidence d'emploi annuelle moyenne plus élevée (+3,5 points de pourcentage) et des revenus annuels moyens plus élevés (+1 247 \$). Les résultats au chapitre de la moyenne annuelle des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale et de la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu ne sont pas statistiquement significatifs.
- Comparativement aux femmes similaires qui ont participé uniquement au programme de Développement de la main-d'œuvre, les anciennes prestataires de l'assurance-emploi qui ont

participé au programme de Formation axée sur les compétences ont obtenu une incidence d'emploi annuelle moyenne plus élevée (+6,8 points de pourcentage). Les résultats au chapitre des revenus d'emploi annuels moyens ne sont pas statistiquement significatifs. Les participantes réduisent également leur dépendance aux mesures de soutien du revenu (-5,7 points de pourcentage), en diminuant leur recours aux prestations d'aide sociale (-823 \$ par année).

Tableau 5. Impacts différentiels pour les femmes participantes

Indicateurs	Formation axée sur les compétences - prestataires actives	Formation axée sur les compétences - anciennes prestataires	Développement de la main-d'œuvre - prestataires actives
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	7,2 ^{***}	6,8 ^{***}	3,5 ^{***}
Revenus d'emploi (\$)	6 202 ^{***}	2 129	1 247*
Prestations d'assurance-emploi (\$)	198	435 ^{**}	-60
Prestations d'aide sociale (\$)	-559 ^{***}	-823 ^{***}	-15
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-5,4 ^{***}	-5,7 ^{***}	-0,6
n =	945	507	1 935

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas du programme de Développement de la main-d'œuvre).

Hommes participants

Près de 7 600 anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé à des programmes et services découlant d'EDMT en Saskatchewan entre 2010 et 2012 sont des hommes. Les hommes représentent ainsi près de 55 % des participants.

Le profil des hommes participants est présenté dans le tableau 6, selon l'âge, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

Tableau 6. Profil des hommes anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à des PEMS en Saskatchewan entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	3 841	3 741
Âge	30 ans et moins = 34 % 31 à 54 ans = 56 % 55 ans et plus = 10 %	30 ans et moins = 33 % 31 à 54 ans = 59 % 55 ans et plus = 8 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 27 % Personnes en situation de handicap = 12 % Membres de minorités visibles = 8 % Immigrants récents = 5 %	Autochtones = 40 % Personnes en situation de handicap = 17 % Membres de minorités visibles = 7 % Immigrants récents = 2 %
État matrimonial	Célibataire = 52 % Marié ou conjoint de fait = 35 % Veuf/divorcé/séparé = 8 %	Célibataire = 58 % Marié ou conjoint de fait = 25 % Veuf/divorcé/séparé = 8 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 34 % Formation en cours d'emploi = 31 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 28 % Diplôme universitaire = 3 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 30 % Formation en cours d'emploi = 37 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 27 % Diplôme universitaire = 2 %
Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 27 % Autres travailleurs manuels = 24 % Travailleurs qualifiés et artisans = 15 %	Autres travailleurs manuels = 27 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 21 % Travailleurs qualifiés et artisans = 16 %
Trois principaux secteurs d'activité	Construction = 23 % Fabrication; et Administration publique = 11 % chacun Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 7 %	Construction = 22 % Fabrication et administration publique = 11 % chacun Commerce de détail = 8 %

Remarque: Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Principales constatations :

- Les impacts différentiels montrent que les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé au programme de Formation axée sur les compétences et au programme de Développement de la main-d'œuvre ont amélioré leur participation au marché du travail, en augmentant leur incidence d'emploi et leurs revenus. Seuls les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé au programme de Formation axée sur les compétences ont réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (c'est-à-dire leur utilisation combinée des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale). Les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé au programme de Développement de la main-d'œuvre ont diminué leur recours aux prestations d'assurance-emploi, mais ont augmenté leur recours aux prestations d'aide sociale après leur participation.
- Les hommes anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont participé au programme de Formation axée sur les compétences ont augmenté leurs revenus d'emploi et diminué leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (c'est-à-dire leur utilisation combinée des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale).

Le tableau 7 présente le détail des impacts différentiels. Par exemple, les résultats révèlent les faits ci-dessous :

- Par rapport aux non-participants masculins similaires, les hommes prestataires actifs qui ont participé au programme de Formation axée sur les compétences ont obtenu des revenus annuels moyens plus élevés (+9 839 \$) et une incidence d'emploi plus élevée (+7,9 points de pourcentage). Ils ont également réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (-5,9 points de pourcentage), en recourant moins aux prestations d'aide sociale (-269 \$ par année) et d'assurance-emploi (-283 \$ par année).
- Par rapport aux non-participants masculins similaires, les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé au programme de Développement de la main-d'œuvre ont obtenu une incidence d'emploi annuelle moyenne plus élevée (+4,5 points de pourcentage) et des revenus annuels moyens plus élevés (+2 787 \$). Ils ont diminué leur recours aux prestations d'assurance-emploi (-357 \$), mais ont recouru davantage aux prestations d'aide sociale (+183 \$). Dans l'ensemble, l'impact moyen annuel sur la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement n'est pas statistiquement significatif. Toutefois, on constate une baisse statistiquement significative au cours de la cinquième année qui suit la participation au programme (-2,4 points de pourcentage).

Tableau 7. Impacts différentiels pour les hommes participants

Indicateur	Formation axée sur les compétences - prestataires actifs	Formation axée sur les compétences - anciens prestataires	Développement de la main-d'œuvre - prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	7,9***	0,2	4,5***

Indicateur	Formation axée sur les compétences - prestataires actifs	Formation axée sur les compétences - anciens prestataires	Développement de la main-d'œuvre - prestataires actifs
Revenus d'emploi (\$)	9 839***	3 535***	2 787***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-283*	-108	-357**
Prestations d'aide sociale (\$)	-269***	-334***	183**
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-5,9***	-5,3***	-1,1 ¹
n =	1 243	589	2 556

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas du Développement de la main-d'œuvre).

¹ Bien que l'impact annuel moyen sur la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement ne soit pas statistiquement significatif, une diminution statistiquement significative est constatée chez les hommes prestataires actifs ayant participé au programme de Développement de la main-d'œuvre au cours de la cinquième année suivant la participation au programme (-2,4 points de pourcentage).

Jeunes participants

Entre 2010 et 2012, près de 4 800 anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux programmes étaient âgés de 30 ans ou moins au début de leur participation. Ce groupe représente environ 35 % des participants.

Le profil des jeunes participants est présenté dans le tableau 8 selon le sexe, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

Tableau 8. Profil des jeunes anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à des PEMS en Saskatchewan entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	2 297	2 528
Sexe	Femme = 42 % Homme = 58 %	Femme = 51 % Homme = 49 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 21 % Personnes en situation de handicap = 9 %	Autochtones = 33 % Personnes en situation de handicap = 11 %

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
	Membre de minorités visibles = 5 % Immigrants récents = 2 %	Membre de minorités visibles = 5 % Immigrants récents = 2 %
État matrimonial	Célibataire = 70 % Marié ou conjoint de fait = 24 % Veuf/divorcé/séparé = 4 %	Célibataire = 71 % Marié ou conjoint de fait = 20 % Veuf/divorcé/séparé = 5 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 39 % Formation en cours d'emploi = 29 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 24 % Diplôme universitaire = 3 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 36 % Formation en cours d'emploi = 34 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 24 % Diplôme universitaire = 2 %
Trois principaux groupes professionnels	Autres travailleurs manuels = 21 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 18 % Personnel intermédiaire de la vente et des services = 13 %	Autres travailleurs manuels = 18 % Autre personnel de la vente et des services; et Personnel intermédiaire de la vente et des services = 16 % chacun Travailleurs manuels semi-spécialisés = 11 %
Trois principaux secteurs d'activité	Construction = 19 % Administration publique; et Commerce de détail = 10 % chacun Services d'hébergement et de restauration = 8 %	Commerce de détail; Construction et Services d'hébergement et de restauration = 14 % chacun Administration publique = 9 % Soins de santé et assistance sociale; et Fabrication = 7 % chacun

Remarque: Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Principales constatations :

- Les jeunes prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont participé au programme de Formation axée sur les compétences améliorent leur participation au marché du travail grâce à l'augmentation de leur incidence d'emploi et de leurs revenus d'emploi. Les jeunes participants réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.
- Les jeunes prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé au programme de Développement de la main-d'œuvre améliorent leur participation au marché du travail grâce à l'augmentation de leur incidence d'emploi et de leurs revenus d'emploi. L'impact sur la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement n'est pas statistiquement significatif.

Le tableau 9 présente le détail des impacts différentiels. Par exemple, les résultats révèlent les faits ci-dessous :

- Par rapport aux jeunes non-participants similaires, les jeunes prestataires actifs qui ont participé au programme de Formation axée sur les compétences ont obtenu des revenus annuels moyens plus élevés (+10 385 \$) et une incidence d'emploi plus élevée (+7,5 points de pourcentage). Ils réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (-4,9 points de pourcentage), en diminuant leur recours aux prestations d'aide sociale (-381 \$ par année).
- Comparativement aux jeunes similaires qui ont participé uniquement au programme de Développement de la main-d'œuvre, les jeunes anciens prestataires d'assurance-emploi qui ont participé au programme de Formation axée sur les compétences ont obtenu une incidence d'emploi annuelle moyenne plus élevée (+5 points de pourcentage) et des revenus d'emploi annuels moyens plus élevés (+7 634 \$). Ils ont également réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (-7,6 points de pourcentage), en recourant moins aux prestations d'aide sociale (-900 \$ par année).

Tableau 9. Impacts différentiels pour les jeunes participants

Indicateur	Formation axée sur les compétences - prestataires actifs	Formation axée sur les compétences - anciens prestataires	Développement de la main-d'œuvre - prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	7,5***	5**	2,7*
Revenus d'emploi (\$)	10 385***	7 634***	3 013***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	141	269	-149
Prestations d'aide sociale (\$)	-381***	-900***	296***
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-4,9***	-7,6***	0,3
n =	887	429	1 387

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas du Développement de la main-d'œuvre).

Travailleurs âgés participants

Entre 2010 et 2012, près de 640 prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux programmes étaient âgés de 55 ans ou plus au début de leur participation. Ce groupe représente environ 9 % des participants.

Le profil des travailleurs âgés est présenté dans le tableau 10, selon le sexe, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

Tableau 10. Profil des travailleurs âgés (prestataires actifs de l'assurance-emploi) ayant participé à des PEMS en Saskatchewan de 2010 à 2012

Catégories	Prestataires actifs ²⁰
Nombre de participants	633
Sexe	Femme = 41 % Homme = 59 %
Groupe sociodémographique	Autochtones = 15 % Personnes en situation de handicap = 13 % Membres de minorités visibles = 6 % Immigrants récents = 3 %
État matrimonial	Célibataire = 25 % Marié ou conjoint de fait = 48 % Veuf/divorcé/séparé = 23 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 42 % Formation en cours d'emploi = 20 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 25 % Diplôme universitaire = 6 %
Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 22 % Personnel de bureau; Autres travailleurs manuels; Personnel intermédiaire de la vente et des services; et Autre personnel de la vente et des services = 10 % chacun Travailleurs qualifiés et artisans = 9 %
Trois principaux secteurs d'activité	Construction = 13 % Commerce de détail; et Administration publique = 10 % chacun

²⁰ Comme les impacts différentiels ne sont estimés que pour les prestataires actifs, on ne présente pas le profil des anciens prestataires.

Catégories	Prestataires actifs ²⁰
	Fabrication; et Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 8 % chacun

Remarque: Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Principales constatations : Les impacts différentiels montrent que les travailleurs âgés qui ont participé au programme de Développement de la main-d'œuvre améliorent leur participation au marché du travail grâce à l'augmentation de leur incidence d'emploi et de leurs revenus d'emploi.

Le tableau 11 présente le détail des impacts différentiels. Par exemple, les résultats révèlent que par rapport aux travailleurs âgés non participants similaires, les prestataires actifs qui ont participé au programme de Développement de la main-d'œuvre voient une augmentation de leurs revenus annuels (+3 615 \$) et de leur incidence d'emploi (+8,4 points de pourcentage). Les données sur la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu, y compris les prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale, ne sont pas statistiquement significatives.

Tableau 11. Impacts différentiels pour les travailleurs âgés ayant participé au programme de Développement de la main-d'œuvre

Indicateur	Développement de la main-d'œuvre - prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	8,4**
Revenus d'emploi (\$)	3 615**
Prestations d'assurance-emploi (\$)	483
Prestations d'aide sociale (\$)	265
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-0,1
n =	453

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas du Développement de la main-d'œuvre).

Participants autochtones

Entre 2010 et 2012, près de 4 200 anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé aux programmes ont déclaré volontairement être des Canadiens autochtones. Ce groupe représente environ 31 % des participants.

Le profil des participants autochtones est présenté dans le tableau 12 selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial. Les informations concernant le niveau de scolarité, la profession et le secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi occupé avant la demande de prestations d'assurance-emploi.

Tableau 12. Profil des anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi autochtones ayant participé à des PEMS en Saskatchewan entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	1 617	2 566
Sexe	Femme = 35 % Homme = 65 %	Femme = 41 % Homme = 59 %
Âge	30 ans et moins = 30 % 31 à 54 ans = 64 % 55 ans et plus = 6 %	30 ans et moins = 33 % 31 à 54 ans = 62 % 55 ans et plus = 5 %
État matrimonial	Célibataire = 58 % Marié ou conjoint de fait = 26 % Veuf/divorcé/séparé = 11 %	Célibataire = 62 % Marié ou conjoint de fait = 22 % Veuf/divorcé/séparé = 9 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 35 % Formation en cours d'emploi = 30 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 26 % Diplôme universitaire = 5 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 33 % Formation en cours d'emploi = 34 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 25 % Diplôme universitaire = 4 %
Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 21 % Autres travailleurs manuels = 20 % Autre personnel de la vente et des services; et Travailleurs qualifiés et artisans = 11 % chacun	Autres travailleurs manuels = 20 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 15 % Autre personnel de la vente et des services = 14 %
Trois principaux secteurs d'activité	Administration publique = 22 % Construction = 19 % Commerce de détail = 7 %	Administration publique = 18 % Construction = 15 % Commerce de détail; et Services d'hébergement et de restauration = 9 % chacun

Remarque: Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Principales constatations : Les participants autochtones améliorent leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi et leurs revenus d'emploi. Les prestataires actifs et les anciens prestataires qui participent au programme de Formation axée sur les compétences réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement, principalement en diminuant leur recours aux prestations d'aide sociale. Ces constatations sont cohérentes avec celles de l'évaluation de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones.

Le tableau 13 présente le détail des impacts différentiels.

Par exemple, les résultats révèlent que par rapport au groupe témoin :

- Les prestataires actifs autochtones qui participent au programme de Formation axée sur les compétences voient une augmentation de leurs revenus annuels (+9 388 \$ par année) et de leur incidence d'emploi (+11,5 points de pourcentage). Ils réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (-4,4 points de pourcentage), principalement en diminuant leur recours aux prestations d'aide sociale (-316 \$ par année).
- Les anciens prestataires autochtones qui participent au programme de Formation axée sur les compétences voient une augmentation de leurs revenus annuels (+5 242 \$ par année) et de leur incidence d'emploi (+6 points de pourcentage). Ils réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (-6,7 points de pourcentage), principalement en recourant moins aux prestations d'aide sociale (-792 \$ par année).

Tableau 13. Impacts différentiels pour les participants autochtones

Indicateur	Formation axée sur les compétences - prestataires actifs	Formation axée sur les compétences - anciens prestataires	Développement de la main-d'œuvre - prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	11,5 ^{***}	6 ^{***}	3,3 [*]
Revenus d'emploi (\$)	9 388 ^{***}	5 242 ^{***}	3 464 ^{***}
Prestations d'assurance-emploi (\$)	733 ^{**}	198	-126
Prestations d'aide sociale (\$)	-316 ^{**}	-792 ^{***}	366 ^{***}
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-4,4 ^{**}	-6,7 ^{***}	0,9
n =	470	460	1 106

Niveau de signification statistique : ^{***} 1 %, ^{**} 5 % et ^{*} 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas du Développement de la main-d'œuvre).

Participants au programme de Formation axée sur les compétences à Regina/Saskatoon

Près de 1 000 anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé au programme de Formation axée sur les compétences en Saskatchewan entre 2010 et 2012 se trouvaient à Regina/Saskatoon. Ces personnes représentent ainsi environ 7 % des participants.

Principales constatations : Les participants de Regina/Saskatoon ont amélioré leur participation au marché du travail, grâce à l'accroissement de leur incidence d'emploi et de leurs revenus d'emploi. Ils diminuent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement, principalement en recourant moins aux prestations d'aide sociale.

Le tableau 14 présente le détail des impacts différentiels. Par exemple, les résultats montrent que par rapport au groupe témoin :

- Les prestataires actifs de Regina/Saskatoon qui participent au programme de Formation axée sur les compétences voient une augmentation de leurs revenus annuels (+6 616 \$ par année) et de leur incidence d'emploi (+7,7 points de pourcentage). Ils réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (-6 points de pourcentage), principalement en diminuant leur recours aux prestations d'aide sociale (-682 \$ par année).
- Les anciens prestataires de Regina/Saskatoon qui participent au programme de Formation axée sur les compétences voient une augmentation de leurs revenus annuels (+7 479 \$ par année) et de leur incidence d'emploi (+6,6 points de pourcentage). Ils réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (-6,5 points de pourcentage), principalement en recourant moins aux prestations d'aide sociale (-708 \$ par année).

Tableau 14. Impacts différentiels pour les participants au programme de Formation axée sur les compétences à Regina/Saskatoon

Indicateur	Formation axée sur les compétences - prestataires actifs	Formation axée sur les compétences - anciens prestataires
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	7,7***	6,6**
Revenus d'emploi (\$)	6 616***	7 479***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	178	191
Prestations d'aide sociale (\$)	-682***	-708***
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-6***	-6,5***
n =	698	289

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme.

Participants au programme de Formation axée sur les compétences à l'extérieur de Regina/Saskatoon

Près de 2 300 anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé au programme de Formation axée sur les compétences en Saskatchewan entre 2010 et 2012 se trouvaient à l'extérieur de Regina/Saskatoon. Ces personnes représentent ainsi environ 17 % des participants.

Principales constatations :

- Les prestataires actifs de l'extérieur de Regina/Saskatoon qui participent au programme améliorent leur participation au marché du travail, grâce à l'accroissement de leur incidence d'emploi et de leurs revenus d'emploi. Ils diminuent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement, principalement en recourant moins aux prestations d'aide sociale.
- Les anciens prestataires de l'extérieur de Regina/Saskatoon qui participent au programme améliorent leur incidence d'emploi et réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement, principalement en recourant moins aux prestations d'aide sociale.

Le tableau 15 présente le détail des impacts différentiels. Par exemple, les résultats montrent que par rapport au groupe témoin :

- Les prestataires actifs de l'extérieur de Regina/Saskatoon qui participent au programme de Formation axée sur les compétences voient une augmentation de leurs revenus annuels (+9 349 \$ par année) et de leur incidence d'emploi (+8,4 points de pourcentage). Ils réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (-4,8 points de pourcentage), principalement en recourant moins aux prestations d'aide sociale (-279 \$ par année).
- Les anciens prestataires de l'extérieur de Regina/Saskatoon qui participent au programme de Formation axée sur les compétences voient une augmentation de leur incidence d'emploi (+3,6 points de pourcentage). Ils réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (-5,2 points de pourcentage), principalement en recourant moins aux prestations d'aide sociale (-581 \$ par année). Toutefois, les anciens prestataires recourent davantage aux prestations d'assurance-emploi (+351 \$), car ils sont susceptibles de redevenir admissibles aux prestations d'assurance-emploi après leur participation en raison de leur plus forte participation au marché du travail.

Tableau 15. Impacts différentiels pour les participants au programme de Formation axée sur les compétences de l'extérieur de Regina/Saskatoon

Indicateur	Formation axée sur les compétences - prestataires actifs	Formation axée sur les compétences - anciens prestataires
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	8,4***	3,6**
Revenus d'emploi (\$)	9 349***	1 987

Indicateur	Formation axée sur les compétences - prestataires actifs	Formation axée sur les compétences - anciens prestataires
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-131	351**
Prestations d'aide sociale (\$)	-279***	-581***
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-4,8***	-5,2***
n =	1 506	804

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme.

4.4 Analyse coûts-avantages

Cette analyse est basée sur les impacts différentiels à moyen terme des PEMS décrits précédemment dans ce rapport. Les coûts et les avantages sont examinés sur une période de participation d'une ou 2 années, ainsi que sur une période de 5 ou 10 années après la fin de la participation²¹.

L'analyse coûts-avantages se penche sur les questions ci-dessous.

1. Les avantages tirés des PEMS surpassent-ils les coûts dans les 5 années (Développement de la main-d'œuvre) ou les 10 années (Formation axée sur les compétences) qui suivent la fin de la participation?
2. Quels avantages la société et le gouvernement obtiennent-ils si ce dernier dépense 1 \$ en financement de l'assurance-emploi, partie II?
3. Combien faut-il d'années pour que les avantages permettent de recouvrer les coûts?

Les résultats ci-dessous sont présentés du point de vue sociétal (personnes et gouvernement combinés). Cela permet de bien évaluer l'efficacité du programme dans la réalisation de ses objectifs, à savoir aider les chômeurs à obtenir et à conserver un emploi et réaliser des économies au chapitre de l'assurance-emploi.

²¹ Le programme de Développement de la main-d'œuvre sont examinés sur la base d'une année de participation, tandis que le programme de Formation axée sur les compétences sont examinés sur la base de 2 années de participation. Par ailleurs, le programme de Développement de la main-d'œuvre sont examinés sur la base d'une période de 5 années après la fin du programme, tandis que le programme de Formation axée sur les compétences sont examinés sur une période de 10 années. (Pour les 4 premières années après la fin du programme, on se base sur des observations, tandis que pour la cinquième année et les suivantes, on s'appuie sur des projections.)

Le tableau 16 présente les résultats de l'analyse coûts-avantages pour les prestataires anciens et actifs de l'assurance-emploi qui participent aux programmes.

Tableau 1. Résultats de l'analyse coûts-avantages pour les prestataires anciens et actifs de l'assurance-emploi qui participent aux programmes

Indicateur	Formation axée sur les compétences - prestataires actifs (10 années après le programme)	Développement de la main-d'œuvre - prestataires actifs (5 années après le programme)	Formation axée sur les compétences - anciens prestataires (10 années après le programme)
Valeur actualisée nette	74 508 \$	10 569 \$	32 675 \$
Ratio coûts-avantages	15,53 \$	15,93 \$	7,02 \$
Période de récupération (années après la fin de la participation)	1,2	1,4	1
Rendement social	1 453 %	1 493 %	602 %
Économies en soins de santé publics	695 \$	103 \$	437 \$

Le tableau ci-dessus donne des exemples de la valeur actualisée nette, du ratio coûts-avantages, de la période de récupération, du rendement social et des économies en soins de santé.

Formation axée sur les compétences²²

Au cours de la période de 2010 à 2012, la Formation axée sur les compétences a compté pour près de 73 % des dépenses liées aux PEMS dans le cadre d'EDMT en Saskatchewan. La durée moyenne de l'équivalent du plan d'action de la Formation axée sur les compétences est de 39 semaines pour les prestataires actifs et de 38 semaines pour les anciens prestataires.

Comme le montre le tableau 16, sur les 10 années de la période postérieure au programme, l'avantage pour les prestataires actifs est supérieur de 74 508 \$ aux coûts, ce qui donne un rendement social de 1,453 % sur l'investissement. Cela signifie que si le gouvernement dépense 1 \$ en Formation axée sur les compétences pour des prestataires actifs de l'assurance-emploi, cet investissement génère +15,53 \$ en avantages pour la société. Il faut compter 1,2 année pour que les avantages permettent de

²² Veuillez noter que le coût d'exécution du programme de Formation axée sur les compétences se rapporte à la fois à la Formation axée sur les compétences régulière et à la Formation axée sur les compétences pour les apprentis, faute d'informations sur les dépenses pour chacun de ces types d'interventions. Par contre, les avantages décrits dans le présent rapport sont ceux qui se rapportent uniquement à la participation à la Formation axée sur les compétences (régulière).

recouvrer les coûts de programme. Globalement, les économies réalisées au chapitre des soins de santé s'élèvent à 695 \$ par participant.

Les avantages pour les anciens prestataires sont supérieurs de 32 675 \$ aux coûts, ce qui donne un rendement social de l'investissement de 602 %. Cela signifie que si le gouvernement dépense 1 \$ en Formation axée sur les compétences pour des prestataires actifs de l'assurance-emploi, cet investissement génère +7,02 \$ en avantages pour la société. Il faut compter 1 année pour que les avantages permettent de recouvrer les coûts de programme. Globalement, les économies réalisées au chapitre des soins de santé s'élèvent à 437 \$ par participant.

Développement de la main-d'œuvre²³

Le programme de Développement de la main-d'œuvre englobe toute une gamme de services, notamment : l'accès à un ordinateur pour la recherche d'emploi, des séances de groupe pour se préparer à un entretien, ainsi que des services d'orientation professionnelle et d'aide à l'élaboration d'un plan d'action. Par contre, les données administratives ne permettent pas de déterminer la proportion des interventions de Développement de la main-d'œuvre qui correspond à chaque catégorie ou l'intensité des services offerts aux participants.

Alors que les services de Développement de la main-d'œuvre sont souvent fournis parallèlement à d'autres PEMS, la présente analyse ne porte que sur les personnes qui ont reçu un ou plusieurs services de Développement de la main-d'œuvre sans participer à d'autres PEMS. Le programme de Développement de la main-d'œuvre représente environ 15 % des dépenses totales en PEMS en Saskatchewan entre 2010 et 2012. La durée moyenne d'un équivalent du plan d'action qui ne comporte que des services de Développement de la main-d'œuvre est de 12 semaines, contre 33 à 49 semaines, lorsqu'il est question de prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent à d'autres PEMS.

Comme le montre le tableau 16, pendant la période de 5 ans qui suit la fin du programme, les avantages pour les prestataires actifs qui reçoivent des services de Développement de la main-d'œuvre sont supérieurs de 10 569 \$ aux coûts, ce qui donne un rendement social de l'investissement de 1 493 %. Cela signifie que si le gouvernement dépense 1 \$ dans les services de Développement de la main-d'œuvre pour des prestataires actifs de l'assurance-emploi, cet investissement génère +15,93 \$ en avantages pour la société. Il faut compter 1,4 année après la participation pour que les avantages permettent de recouvrer les coûts. Globalement, les économies réalisées au chapitre des soins de santé s'élèvent à 103 \$ par participant.

²³L'analyse coûts-avantages ne porte que sur les prestataires actifs qui participent au programme de Développement de la main-d'œuvre, puisqu'il est impossible d'évaluer les impacts différentiels pour les anciens prestataires qui participent au programme de Développement de la main-d'œuvre à partir des données administratives disponibles.

5. Études complémentaires

5.1 Aide au travail indépendant²⁴

Conception et exécution de programme

Le programme d'Aide au travail indépendant vise à aider les participants à créer des emplois pour eux-mêmes en leur fournissant une gamme de services, notamment :

- de l'aide à l'élaboration de plans d'affaires;
- du counseling, de l'encadrement et du mentorat;
- des formations et ateliers sur l'entrepreneuriat.

En plus d'être sans emploi et d'être admissibles à l'assurance-emploi, les participants ne doivent pas déjà posséder ou exploiter leur entreprise avant de participer au programme.

La Saskatchewan peut concevoir et exécuter les activités de programme de manières adaptées aux besoins de son marché du travail. À l'automne 2018, le programme était principalement exécuté par des organismes tiers, notamment :

- des sociétés de développement commercial;
- le Réseau de développement des collectivités (dans les régions rurales).

Les responsables du programme indiquent que le montant affecté au programme d'Aide au travail indépendant varie en fonction de la demande pour le programme et des coûts de prestation des services. Le processus de demande de participation est structuré de manière à garantir que les candidats ont les qualités nécessaires pour exercer un travail indépendant, qu'ils ont une idée d'entreprise viable et qu'ils disposent des ressources financières nécessaires pour lancer une entreprise.

Résultats en matière d'emploi pour les participants²⁵

Taux de survie et facteurs de réussite des entreprises

Parmi les 31 répondants qui ont créé une entreprise, 21 répondants (68 %) exploitaient toujours leur entreprise 2 à 4 ans après leur participation au programme.

²⁴ Le contenu de cette section est basé sur une étude intitulée *Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the self-employment program in Saskatchewan*, datée du 20 janvier 2021.

²⁵ Voici un résumé des résultats sur le marché du travail et des taux de satisfaction tirés d'une enquête réalisée en janvier et février 2020 auprès des participants au programme d'Aide au travail indépendant en Saskatchewan. En tout, 49 personnes ont rempli le questionnaire, ce qui donne un taux de réponse de 43 %.

Le taux de survie de ces entreprises est supérieur à celui constaté dans une étude²⁶ de Statistique Canada de 2018, qui indiquait que moins de la moitié des travailleurs indépendants non constitués en société avaient poursuivi leurs activités pendant plus de 2 ans.

Concernant les facteurs influençant le succès ou l'échec des entreprises offrant un travail indépendant :

- les participants qui ont créé une entreprise dans le cadre du programme de soutien au travail autonome et qui étaient encore en activité au moment de l'enquête ont attribué leur succès opérationnel à :
 - leur dévouement, leur travail acharné et leur attitude positive;
 - leurs propres capacités, leur flexibilité et leur faculté d'adaptation;
 - leur réseau et leurs relations d'affaires;
 - leurs propres capacités en matière de marketing et de réseautage;
 - un bon crédit;
 - une bonne situation financière;
- les participants qui ont créé une entreprise, mais qui ont été contraints de la fermer et les participants qui n'ont pas créé d'entreprise ont attribué leur échec à :
 - leur incapacité à s'adapter à l'exercice d'une activité indépendante;
 - des changements dans leur situation personnelle;
 - l'obtention d'un autre emploi;
 - le manque de mesures de soutien.

Résultats en matière de revenus et dépendance à l'égard du soutien du revenu

Les répondants n'étaient pas à l'aise pour répondre aux questions relatives à leurs revenus. Cette situation a compliqué la comparaison des revenus antérieurs et postérieurs des participants au programme d'Aide au travail indépendant.

En complément des questions sur les revenus, les répondants à l'enquête ont été invités à fournir une évaluation de leur bien-être financier. En tenant compte de l'ensemble de leur situation financière :

- 70 % des répondants ont déclaré que leur situation financière était à peu près la même ou meilleure après le programme qu'avant le début du programme;
- 68 % des répondants ont déclaré que la valeur nette de leur ménage était à peu près identique ou supérieure à ce qu'elle était avant qu'ils ne commencent à participer au programme.

Conformément aux résultats de l'enquête, 6 informateurs clés ont déclaré que les augmentations immédiates des revenus ne sont pas nécessairement un résultat attendu du programme.

²⁶ Douwre Grekou et Liu Huju, « Entrée et sortie des travailleurs autonomes et des propriétaires d'entreprises au Canada », Statistique Canada, 2018.

En ce qui concerne le recours aux mesures de soutien du revenu du gouvernement, les participants ont réduit leur dépendance à l'égard de l'assurance-emploi et de l'aide sociale après leur participation au programme.

Satisfaction à l'égard des services reçus et de l'emploi actuel

Cinquante-trois pour cent des répondants ayant créé une entreprise indépendante ont déclaré être plus satisfaits de leur situation professionnelle qu'avant leur participation au programme.

L'enquête a examiné la contribution du programme au succès des entreprises offrant un travail indépendant. Plus de 95 % des répondants à l'enquête qui ont lancé une entreprise offrant un emploi indépendant ont estimé que les formations et services suivants étaient assez importants, voire très importants, pour le lancement, le fonctionnement et le succès de l'entreprise :

- séances d'orientation ou d'information;
- évaluation de l'aptitude à l'entrepreneuriat;
- aide financière pour les frais de démarrage d'une entreprise;
- mentorat individuel;
- allocation de subsistance pendant la participation;
- formation sur l'exploitation d'une entreprise;
- aide à la conception d'un plan d'affaires.

Défis rencontrés et leçons apprises de la conception et de l'exécution du programme

Les informateurs clés ont décrit des défis liés à la conception et à l'exécution du programme, notamment :

- des critères d'admissibilité au programme peu pratiques et dépassés;
- des lacunes au chapitre de l'information au sujet du programme;
- l'insuffisance du soutien financier apporté aux participants.

Les meilleures pratiques liées à la conception et à l'exécution du programme sont les suivantes :

- pouvoir compter sur des prestataires de services bien informés et être à l'écoute de leurs commentaires;
- fournir une formation pratique, personnalisée et adaptée aux besoins des participants;
- confier l'animation des formations à des spécialistes de l'accompagnement en affaires chevronnés;
- recourir à un processus rigoureux pour la sélection des participants.

Considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques

Les considérations suivantes ont émergé dans le cadre de l'étude :

- Le programme d'Aide au travail indépendant peut bénéficier d'un objectif actualisé précisant qu'il est destiné aux participants admissibles qui ont une idée d'entreprise viable, les ressources financières ou en nature pour lancer une entreprise et le niveau de dévouement requis.
- La collecte de données sur les participants ne doit inclure que les participants jugés aptes à exercer une activité indépendante et acceptés dans le programme. Il faudra par conséquent exclure les candidats qui ont seulement assisté aux séances d'information et ceux qui ne sont pas jugés aptes à participer au programme d'Aide au travail indépendant. Ces derniers peuvent être déclarés comme des participants au programme de Développement de la main-d'œuvre.
- Les indicateurs de programme peuvent inclure : l'augmentation des niveaux d'emploi et/ou de travail indépendant; l'augmentation des revenus à moyen terme; le taux de survie des entreprises semblable à celui de l'économie locale et/ou du secteur, ainsi que l'acquisition de compétences transférables.
- La Saskatchewan peut souhaiter consulter son réseau de prestation de services pour savoir dans quelle mesure les défis recensés sont applicables à leur contexte unique, et comment les relever au mieux tout en intégrant les leçons apprises qui peuvent bénéficier à l'exécution des programmes.

Justification

Le programme d'Aide au travail indépendant vise à aider les participants à créer des emplois pour eux-mêmes. Le processus de demande de participation est structuré de manière à garantir que les candidats ont les qualités nécessaires pour exercer un travail indépendant, qu'ils ont une idée d'entreprise viable et qu'ils disposent des ressources financières nécessaires pour lancer une entreprise.

Cependant, l'enquête révèle que :

- 30 % des participants n'ont pas démarré d'entreprise;
- près du tiers des répondants qui ont démarré une entreprise dans le cadre du programme n'ont pas été en mesure de la maintenir en activité;
- 5 répondants ont confirmé qu'ils n'avaient pas participé au programme.

Les informateurs clés ont fait état d'une série de facteurs qui favorisent le succès des participants dans le démarrage et le maintien de leur entreprise, notamment : le désir de réussir, la motivation, le dynamisme et la ténacité; la capacité d'adaptation et la flexibilité; l'appartenance à un réseau d'entrepreneurs; l'aptitude à « se vendre » et à se créer un réseau; un bon crédit et une bonne situation financière; des compétences en marketing et en entrepreneuriat; de bonnes pratiques comptables, l'ouverture aux conseils; un plan d'affaires solide; le soutien familial, ainsi que la compréhension du marché.

Les informateurs clés ont fait état d'une série de raisons pour lesquelles les participants échouent dans le lancement et le maintien de leur entreprise, notamment : l'incapacité à s'adapter; des changements dans la situation personnelle; le fait d'accepter un emploi rémunéré ailleurs; le manque d'ouverture à l'encadrement; le manque de soutien; les retards imprévus dans le démarrage de l'entreprise; l'accroissement de la concurrence; la précarité financière; l'insuffisance des recherches au sujet de la demande dans les marchés visés, ainsi que les attentes irréalistes.

L'enquête confirme que les participants acquièrent des compétences transférables grâce à la formation et aux ateliers, qu'ils sont davantage en emploi, qu'ils obtiennent des revenus plus élevés à moyen terme et qu'ils créent des emplois supplémentaires. De même, le taux de survie des entreprises reflète celui qui est observé pour les petites entreprises dans l'économie. Ces indicateurs sont utiles pour mesurer le succès du programme et en rendre compte, ainsi que pour gérer les accords de contributions conclus avec les prestataires de services.

5.2 Formation axée sur les compétences pour les apprentis

L'objectif de ce programme consiste à aider les apprentis à devenir des ouvriers de métiers qualifiés et à accroître leur participation au marché du travail. Les participants au programme ont habituellement fait un choix de carrière et ont déjà des liens avec le marché du travail. Le processus d'apprentissage implique un apprentissage sur le lieu de travail et une formation technique en classe.

Les apprentis qui ont travaillé suffisamment d'heures pour avoir droit à l'assurance-emploi peuvent demander à bénéficier de l'assurance-emploi, partie I, pendant leur formation. Le programme fournit une aide financière aux apprentis admissibles à l'assurance-emploi afin de les aider à compenser les dépenses qu'ils doivent assumer pendant leur formation technique. Le niveau de financement est établi en fonction des besoins des apprentis, de l'endroit où se déroule la formation et des frais payés par les apprentis²⁷.

Le tableau 17 présente le profil des participants au programme selon le sexe, l'âge, le groupe sociodémographique et l'état civil. Les renseignements concernant leur niveau de scolarité, leur groupe professionnel et leur secteur d'activité sont fondés sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

Tableau 2. Profil des anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé au programme de Formation axée sur les compétences pour les apprentis en Saskatchewan entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	2 979	910
Sexe	Femme = 5 %	Femme = 12 %

²⁷ Le financement est habituellement attribué en fonction d'un taux fixe.

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
	Homme = 95 %	Homme = 88 %
Âge	30 ans et moins = 83 % 31 à 54 ans = 17 % 55 ans et plus = 0 %	30 ans et moins = 73 % 31 à 54 ans = 26 % 55 ans et plus = <10 participants
Groupe sociodémographique	Autochtones = 9 % Personnes en situation de handicap = 4 % Membre de minorités visibles = 4 % Immigrants récents = 2 %	Autochtones = 18 % Personnes en situation de handicap = 6 % Membres de minorités visibles = 5 % Immigrants récents = 1 %
État matrimonial	Célibataire = 71 % Marié ou conjoint de fait = 25 % Veuf/divorcé/séparé = 3 %	Célibataire = 59 % Marié ou conjoint de fait = 34 % Veuf/divorcé/séparé = 4 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 2 % Formation en cours d'emploi = 7 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 91 % Diplôme universitaire = <10 participants	Études secondaires ou formation professionnelle = 13 % Formation en cours d'emploi = 21 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 63 % Diplôme universitaire = <10 participants
Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs qualifiés et artisans = 87 % Autres travailleurs manuels = 6 % Personnel semi-professionnel et technique = 2 %	Travailleurs qualifiés et artisans = 56 % Autres travailleurs manuels = 18 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 8 %
Trois principaux secteurs d'activité	Construction = 59 % Autres services (sauf les Administrations publiques) = 8 % fabrication = 7 %	Construction = 38 % Fabrication = 12 % Autres services (sauf les administrations publiques) = 8 %

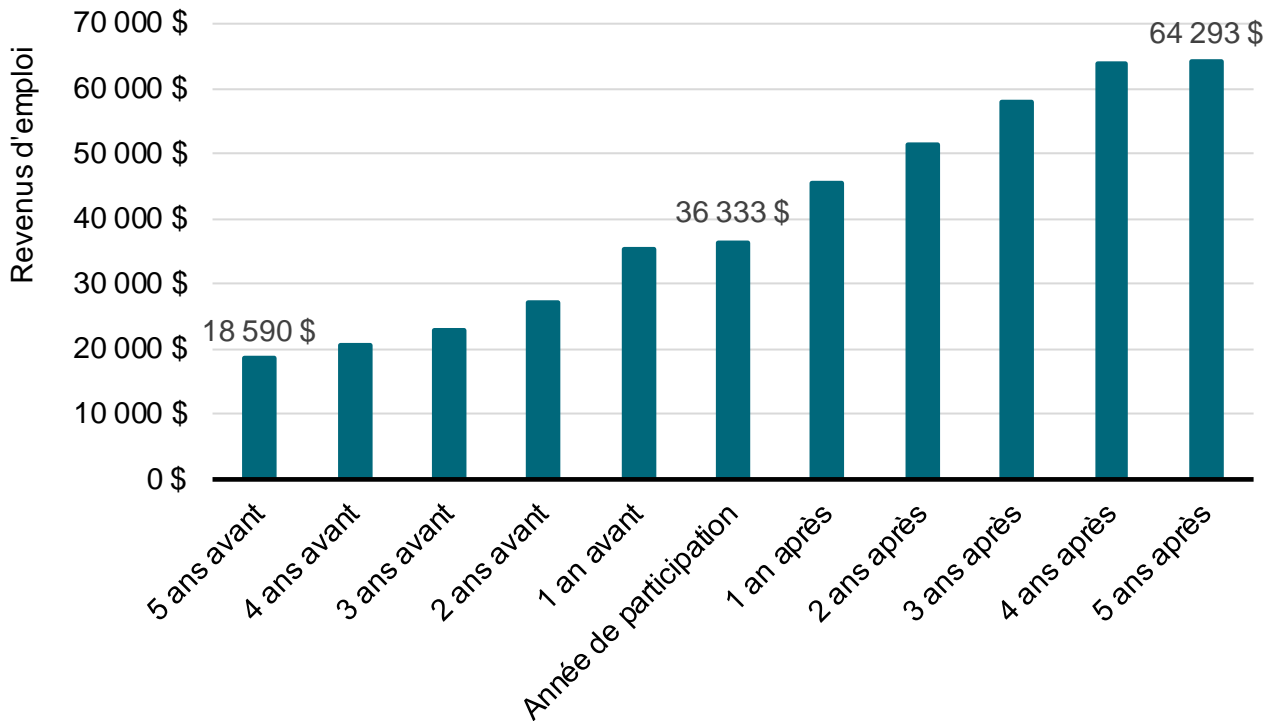
Résultats sur le marché du travail

Les résultats sur le marché du travail étudiés ici sont ceux des personnes qui ont entamé leur participation pendant la période de 2010 à 2012. Les statistiques portent sur la période de 5 années qui précède la participation au programme et sur la période de 5 années qui suit la première année de participation au programme.

Prestataires actifs

Comme le montre le graphique 6, les participants au programme ont vu leurs revenus moyens augmenter de 18 590 \$ au cours de la cinquième année précédant le programme à 64 293 \$ au cours de la cinquième année qui a suivi la première année de participation au programme.

Graphique 6. Revenus moyens des prestataires actifs ayant participé au programme de Formation axée sur les compétences pour les apprentis

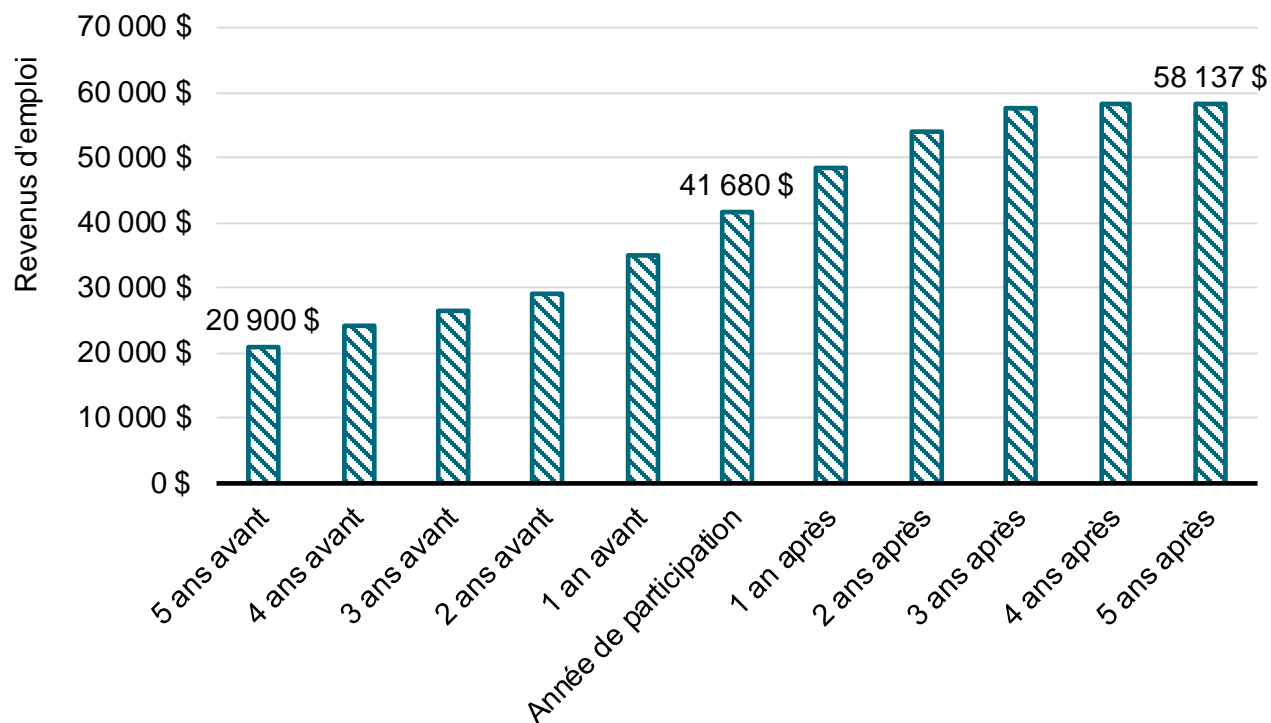


La proportion de participants en emploi diminue d'un peu moins de 2 points de pourcentage en moyenne après la première année de participation au programme, mais reste autour de 96 % en moyenne pendant les années qui suivent le programme. La proportion de participants prestataires d'assurance-emploi, partie I diminue. Elle passe de 100 % au cours de la première année de participation au programme à 25 % au cours de la cinquième année après la première année de participation au programme. Les participants réduisent leur dépendance à l'égard du soutien du revenu : elle passe de 17 % au cours de la première année de participation au programme à 4 % au cours de la cinquième année après la participation au programme.

Anciens prestataires

Comme le montre le graphique 7, les participants au programme ont vu leurs revenus moyens augmenter de 20 900 \$ au cours de la cinquième année précédant le programme à 58 137 \$ au cours de la cinquième année qui a suivi la première année de participation au programme.

Graphique 7. Revenus moyens des anciens prestataires ayant participé au programme de Formation axée sur les compétences pour les apprentis



La proportion de participants en emploi a diminué de 4 points de pourcentage entre les années précédant le programme et les années suivant le programme. Le pourcentage de participants en emploi se maintient à 92 % en moyenne au cours des 5 années qui suivent le programme. La proportion de participants prestataires d'assurance-emploi, partie I diminue. Elle passe de 62 % au cours de la première année de participation au programme à 25 % au cours de la cinquième année après la première année de participation au programme. Les participants réduisent leur dépendance à l'égard du soutien du revenu : elle passe de 11 % au cours de la première année de participation au programme à 8 % au cours de la cinquième année après la participation au programme.

6. Conclusions et recommandations

Dans l'ensemble, l'analyse des impacts différentiels montre que la participation à la plupart des PEMS améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance aux mesures de soutien du revenu du gouvernement par rapport à ce qu'on constate chez les personnes semblables qui n'ont pas participé aux PEMS. Une analyse par sous-groupe montre qu'à quelques exceptions près, le programme de Formation axée sur les compétences améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu dans la plupart des sous-groupes de participants. Les femmes, les hommes, les jeunes, les travailleurs âgés et les Autochtones qui participent au programme de Développement de la main-d'œuvre améliorent leur participation au marché du travail. De même, au fil du temps, les avantages de la participation aux PEMS pour la société surpassent les coûts des investissements pour la plupart des interventions.

Recommandations

Depuis 2012, 15 études qualitatives et quantitatives ont abordé les enjeux et les questions liés à la conception, à la prestation et à l'efficacité des PEMS.

- Les études quantitatives ont permis d'évaluer l'efficacité et l'efficience des PEMS grâce à des analyses des impacts différentiels et à des analyses coûts-avantages.
- Les études qualitatives aident à contextualiser les résultats des études quantitatives et à identifier les défis, les leçons apprises et les meilleures pratiques associés avec la conception et à la mise en œuvre des PEMS. Chaque étude incluait des considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques ou des recommandations à cet égard.

L'évaluation des Ententes sur le développement de la main-d'œuvre qui a été récemment achevée complète les études qualitatives consacrées aux EDMT. Cette évaluation s'est également appuyée sur des revues de la littérature. Elle fournit un éclairage unique sur les défis et les leçons apprises dans le cadre des efforts pour aider les personnes en situation de handicap, les immigrants et les personnes plus éloignées du marché de l'emploi.

La plupart des résultats de cette évaluation découlent d'une analyse causale avancée, dans le cadre de laquelle on a été en mesure d'attribuer les impacts constatés à une forme de PEMS particulière. Ces analyses reposent sur l'accès à des dossiers administratifs de grande qualité, ce qui renforce l'importance qu'il convient d'accorder à la capacité d'exploiter et d'intégrer des données administratives pertinentes.

Deux recommandations clés se dégagent de ces principales conclusions.

Recommandation 1 : On incite EDSC et la Saskatchewan à communiquer leurs leçons apprises, leurs pratiques exemplaires et leurs défis associés avec la conception et à la mise en œuvre de programmes financés par l'Assurance-emploi, et à en discuter. Ces discussions devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.

Recommandation 2 : On incite EDSC et la Saskatchewan à poursuivre leurs efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données à l'appui des rapports, de la mesure du rendement et des évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et à l'échelle provinciale.

Références

Allin, S., L. Corscadden, K. Gapanenko, et M. Grignon. *Effets redistributifs du financement public des soins de santé au Canada*, ICIS, 2013.

Douwere, G. et Hju Liu. *Entrée et sortie des travailleurs autonomes et des propriétaires d'entreprises au Canada*. Statistique Canada, 2018.

Emploi et Développement social Canada. *Cost-Benefit Analysis: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation*, Document interne, 2022. Disponible sur demande.

Emploi et Développement social Canada. *Cycle II of the Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures*. Document interne, 2015. Disponible sur demande.

Emploi et Développement social Canada. *Evaluation of the Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the Self-Employment program in Saskatchewan*. Rapport interne, 2020.

Emploi et Développement social Canada. *Labour Market Development Agreements Process for Determination of Similarity*. Document interne, 2012. Disponible sur demande.

Emploi et Développement social Canada. *Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi*. 2011 à 2022.

Emploi et Développement social Canada. *Technical Report on the Analysis of Employment Benefits and Support Measures (EBSMs) Profile, Outcomes and Medium-Term Incremental Impacts from 2010 to 2017*. Rapport interne, 2021. Disponible sur demande.

Emploi et Développement social Canada. *Third Cycle for the Horizontal Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Quantitative Methodology Report*. Document interne, 2019. Disponible sur demande.

Annexe A. Liste des 5 études présentées dans le rapport de synthèse

Tableau A 1. Aperçu des études présentées dans ce rapport²⁸

Étude	Données probantes obtenues	Méthodes	Période de référence	Période d'observation
<i>Examination of medium-term outcomes from 2010 to 2017</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Profil provincial des prestataires actifs de l'assurance-emploi et des anciens prestataires • Résultats selon le type de prestataire et le sous-groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des résultats avant et après la participation au programme 	Participants pendant la période de 2010 à 2012	Jusqu'à 12 années (5 années avant la participation, 1 ou 2 années pendant la participation et 5 années après la participation)
<i>Estimation of medium-term incremental impacts from 2010 to 2017</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts différentiels pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi • Impacts différentiels par sous-groupe • Profil et caractéristiques sociodémographiques des participants 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des écarts dans les différences • Établissement de profils statistiques 	Participants pendant la période de 2010 à 2012	Jusqu'à 7 années (1 ou 2 années pendant la participation et 5 années après la participation)
<i>Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures in Saskatchewan</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse coûts-avantages 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des écarts dans les différences • Analyse des coûts 	Participants pendant la période de 2010 à 2012	<ul style="list-style-type: none"> • 5 années après le programme (Développement de la main-d'œuvre) • 10 années après le programme (Formation axée sur les compétences)

²⁸ Les études sont disponibles uniquement en anglais.

Étude	Données probantes obtenues	Méthodes	Période de référence	Période d'observation
<i>Cost-Benefit Analysis: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation in Saskatchewan</i>	<ul style="list-style-type: none"> Analyse coûts-avantages 	<ul style="list-style-type: none"> Estimation du coût annualisé rajusté des soins de santé 	Participants pendant la période de 2010 à 2012	<ul style="list-style-type: none"> 5 années après le programme (Développement de la main-d'œuvre) 10 années après le programme (Formation axée sur les compétences)
<i>Design and delivery of the Self-Employment program in Saskatchewan</i>	<ul style="list-style-type: none"> Conception et exécution du programme et succès Établir les résultats attribués au programme Comblent les lacunes en matière de connaissances Difficultés rencontrées et leçons apprises 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Analyse statistique des données administratives Documentation et statistiques sur le travail indépendant au Canada 6 entretiens téléphoniques semi-structurés avec 7 informateurs clés Enquête auprès des participants au programme d'Aide au travail indépendant en Saskatchewan. 	Participants de 2015 à 2017	2015 à 2020